



GROUPE DMS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012 ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010. Le document de référence 2011 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06/04/2012 sous le numéro D.12-0303. Le document de référence 2010 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29/04/2011 sous le numéro D.11-0424.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	Commissaires aux comptes	7
2.2	Commissaires aux comptes non renouvelés	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	FACTEURS DE RISQUE	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	9
5.1	Historique et évolution de la société.....	9
5.1.1	La raison sociale et nom commercial	9
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement	9
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie	9
5.1.4	Le siège social et la forme juridique	9
5.1.5	Les événements importants dans le développement des activités	10
5.2	Investissements.....	11
5.2.1	Principaux investissements réalisés.....	11
5.2.2	Principaux investissements en cours	11
5.2.3	Principaux investissements à venir.....	11
6	APERCU DES ACTIVITES	12
6.1	Principales activités et principaux produits	12
6.1.1	Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie	12
6.1.2	Les produits du groupe DMS	15
6.2	Principaux marchés	19
6.2.1	L'ostéoporose : un marché en fort développement	19
6.2.2	Le marché de la radiologie	20
7	ORGANIGRAMME	22
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	23
8.1	Principales Immobilisations corporelles	23
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	23
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	24
9.1	Rapport de gestion	24

9.1.1	L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)	24
9.1.2	Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés	25
9.1.3	Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé	25
9.1.4	Activités et résultats des filiales	35
9.1.5	L'activité propre de la société DMS (L 232-1)	36
9.2	Annexes au rapport de gestion	55
9.2.1	Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE).....	55
9.2.2	Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	66
9.2.3	Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :	67
9.3	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	70
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	71
9.4.1	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	71
9.4.2	Procédures de contrôle interne.....	81
9.4.3	Pouvoirs du Président Directeur Général	85
9.4.4	Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué.....	85
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	85
10.1	Informations sur les capitaux propres	85
10.2	Flux de trésorerie.....	85
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	86
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	86
12.1	Principales tendances ayant affectées la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	86
12.2	Evenements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.....	86
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	86
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	87
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	87
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	87
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	87
15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	87
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	87

17 SALARIES.....	88
17.1 Evolution de la masse salariale	88
17.2 Effectif moyen du groupe DMS	88
17.3 Evolution des effectifs du groupe	88
17.4 Participation des salaires.....	88
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	89
18.1 Actionnaires non membres d'un organe d'administration	91
18.2 Actionnaires disposant de droits de vote doubles	91
18.3 Changement du contrôle	91
19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	91
20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	92
20.1 Etats Financiers Consolides	92
20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2012.....	92
20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2012.....	93
20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés	94
20.1.4 Tableau de flux de trésorerie	95
20.1.5 Annexe des états financiers consolidés	96
20.2 Comptes sociaux de la société DMS.....	119
20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS	119
20.3 Vérification des informations financières historiques	144
20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	144
20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS	146
20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2012	148
20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	151
AUX ACTIONNAIRES,.....	151
20.4 Honoraires des commissaires aux comptes	153
20.5 Politique de distribution des dividendes	153
20.6 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	153
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	154
21.1 Capital Social.....	154
21.2 Informations concernant les BSA (Bons de Souscription d'Actions).....	154
21.2.1 Nature des BSA	154
21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.	155
21.3 Acte constitutif et statuts.....	156



21.3.1	Objet social	156
21.3.2	Règlement des organes d'administration et de la direction.....	156
21.3.3	Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire	159
22	CONTRATS IMPORTANTS	160
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	160
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	160
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	161
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2012	162
26.1	Table des concordances	162

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean Paul ANSEL, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 24 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 144 dudit document.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes consolidés relatifs aux comptes consolidés 2011 et 2010 présentés respectivement en page 118 du document de référence 2011 et 119 du document de référence 2010, comportent des observations. »

Jean Paul ANSEL, le 29 avril 2013.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

➤ CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES (Titulaire)

Représentée par Monsieur Luc PERON

90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz, 34170 Castelnaud le lez

Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SA DELOITTE & ASSOCIES (Titulaire)

Représentée par Messieurs Dominique DESCOURS et Christophe PERRAU

185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine

Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société DELOITTE & ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ Cabinet MONTEL (Suppléant)

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL

16 Rue du Deves, 34820 Teyran

Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Madame Rosemarie MONTEL n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SARL BEAS (Suppléant)

Représentée par Monsieur William DI CICCO

195, Avenue Charles de Gaulle, 92 524 Neuilly Sur Seine

Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La Société BEAS n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELES

➤ La SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ (DDA) (Titulaire)

Représentée par Monsieur Michel DEHORS, Membre du groupe Audit Sud Conseil - 45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport, 34473 PEROLS CEDEX, dont le mandat est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

➤ La Société AXIOME AUDIT (Suppléant)

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE, Membre du Réseau Différence, Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse, 34965 MONTPELLIER CEDEX 2, dont le mandat est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Total actif	23 157	21 072	21 632
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	13 875	8 798	11 059
Intérêts minoritaires	108	107	107
Total capitaux propres	13 983	8 905	11 166
Produits des activités ordinaires	27 964	21 263	18 244
Résultat opérationnel	-493	-1 625	-5 526
Résultat net de l'ensemble consolidé	-467	-2 342	- 5 686
Part des minoritaires	1	0	1
Résultat net consolidé part du groupe	-468	-2 342	-5 687
Résultat de base par action (en euros)	-0.01	-0.06	-0.20
Résultat dilué par action (en euros)	-0.01	-0.06	-0.20

4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent la gestion des risques financiers et notamment le risque de liquidité et de crédit. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 La raison sociale et nom commercial

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 La date de constitution et la durée de vie

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Le siège social et la forme juridique

Diagnostic Medical Systems
393 Rue Charles Lindbergh
34130 Maugeio
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles R. 225-1 à R. 225-170 de la partie réglementaire du Code de commerce.

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000 Lancement commercial du détecteur Paladio
2004	Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.
2011	Nomination de Samuel Sancerni en qualité de Directeur Général Délégué Redressement Groupe : réalisation de travaux de modernisation du site de Radiologie de Nîmes et installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3).
2012	Modification de la gouvernance : nominations de nouveaux administrateurs. Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions pour un montant 5 663 904 €. Augmentation de capital par émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix de 0.17 € par action, soit un montant de global de 5 225 850 € et une prime d'émission de 265 888 € soit un total de 5 491 738 €.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Investissements réalisés en K€	2012	2011	2010
Concessions, brevets, licences	48	97	51
Frais de R&D	694	506	630
Matériel et outillage	30	63	309
Agencements et autres	49	237	57
Total investissements	821	903	1 047

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le groupe n'a actuellement pas d'investissements en cours significatifs autres que les couts internes de Recherche et Développement.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Le groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs liés à ses activités actuelles sur le plan industriel pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la radiologie, à travers sa filiale Apelem, et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 L'ostéoporose

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

Ostéodensitomètres Monosites	Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par :

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

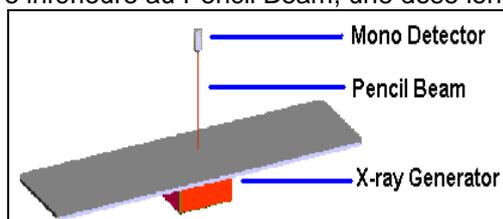


Figure 1: Technologie Pencil Beam

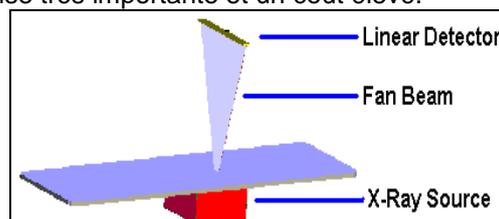


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ STRATOS

Le Stratos qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme et représente 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostique de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.



STRATOS

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe a lancé au second semestre 2010 la commercialisation du futur produit phare de sa gamme, **le Stratos DR**. Le Stratos DR utilise une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR s'adresse au marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilise une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ BACCARA

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA

➤ BACCARA dRF

La Baccara dRF est un nouveau concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plein champ dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins croissants de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, la Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.



BACCARA dRF

➤ DA VINCI

Da Vinci est une gamme de produits lancée en 2007. Il s'agit de statifs de radiologie, de détecteurs numériques équipés d'un détecteur Trixell (Trixell est une joint-venture entre Thales Electron Devices, Philips Medical Systems et Siemens Medical Solutions). Les produits de cette gamme permettent de réaliser principalement des examens pulmonaires ou osseux. La gamme da Vinci complète l'offre digitale du groupe DMS et s'adresse à 85% du marché numérique mondial de la radiologie.



Solo

Verso

Duo

GAMME DA VINCI

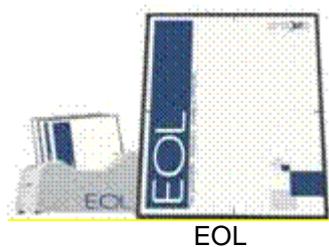
➤ FLASH

Le Flash est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

➤ EOL

Apelem a lancé l'EOL en 2009. Il s'agit d'un détecteur numérique sans fil, à la taille d'une cassette, conçu pour s'adapter à n'importe quelle salle de radiologie conventionnelle en n'y apportant aucune modification.

L'EOL peut être installé comme « up-grade » dans les salles conventionnelles de notre gamme de produits de radiologie (ex: BRS, Feria, Camargue, Baccara). La solution EOL représente la solution la plus économique du marché, pour faire évoluer une Baccara ou une Camargue conventionnelle CR, vers le DR. En effet, l'EOL permet tous les avantages du numérique (excellente qualité d'image, plus de manipulation des cassettes, amélioration de productivité, etc) sans que le client soit obligé de réinvestir dans un équipement complet.



➤ PLATINUM Conventionnelle

La Platinum conventionnelle présente tous les avantages d'une table télécommandée haute de gamme avec une flexibilité maximale pour l'acquisition de l'image.

En effet la Platinum conventionnelle est compatible avec des cassettes classiques ou avec le détecteur numérique sans fil de la taille d'une cassette, l'EOL pour toutes les acquisitions de radiographie.

La Platinum conventionnelle pourrait être très facilement upgradée en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 le rendant le système ainsi 100% numérique.

Les avantages du statif mécanique/informatique haut de gamme qui sont inchangés par l'upgrade vers le numérique sont : une distance focale optimale (180 cm), accès tout autour de la table pour un confort patient accru, descente du panneau jusqu'à 60 cm pour un chargement patient facile (ou 48 cm en version dRF), un mouvement indépendant du tube à rayon X et du bloc détecteur, des moteurs avec des encodeurs absolus pour un positionnement patient rapide et précis, contrôle du générateur intégré dans le pupitre de la table, un système de contrôle innovant basé sur une technologie de « PC serveur » qui permet le monitoring et un pilotage automatique de la table, du collimateur et du générateur...



PLATINUM CONVENTIONNELLE

➤ PLATINUM DRF

En radiologie, DMS a présenté lors du Congrès Européen de Radiologie, qui s'est déroulé à Vienne du 4 au 8 mars 2010, sa nouvelle table de radiologie baptisée Platinum Df. Cette nouvelle table, considérée comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie, permet au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette table permet au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



PLATINUM Df

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 L'ostéoporose : un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centre dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinées à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).



➤ General Electric Healthcare (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2010 de 150 milliards de dollars pour un bénéfice de 11,6 milliards de dollars. Le Groupe emploie 287 000 salariés.

➤ Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2011, de 1,789 milliard de dollars pour un gain net de 157,15 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2011, 76% des ventes ont été réalisés aux Etats-Unis, 13 % en Europe, 6 % en Asie, et 5% dans d'autres régions.

➤ La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.



En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique nord et du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

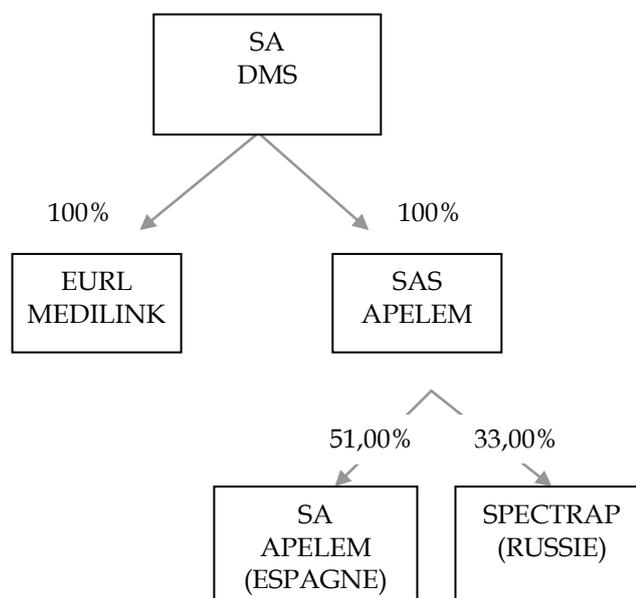
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998. Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des filiales LTR et MERIX détenues à 100% à effet au 31 décembre 2010.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2012



La SA DMS et l'EURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio. La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

Ces trois entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

DMS GMBH, filiale de DMS, créée en 2011 dans l'optique d'éventuelles opérations de croissance externe en Allemagne, n'a pas eu d'activité économique en 2011, ni en 2012 et a été cédée en octobre 2012.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (K€)	31/12/2012			31/12/2011		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions (1)	1 013	780	233	1 013	751	262
Matériel et outillage	699	420	280	669	343	327
Agencements et autres	770	479	292	723	429	294
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 483	1 679	805	2 405	1 523	882

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 12 038 324 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2012 dans l'Union Européenne.

L'exercice 2012 est toujours marqué par la crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date d'arrêt mais également sur les conséquences, de cette crise économique et financière.

9.1.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE

Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM et APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2012 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.
Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

9.1.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 27 964 K€ contre 21 263 K€ pour l'exercice précédent clos le 31/12/2011.

Les charges opérationnelles ont diminué et s'élèvent à 24 361 K€ contre 25 605 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de – 493 K€ contre un résultat négatif de – 1 625 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 26 K€ contre une perte de - 99 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de – 467 K€ au 31/12/2012 contre une perte de – 1 724 K€ au 31/12/2011.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de – 467 K€ contre une perte nette de – 2 342 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de – 468 K€ au 31/12/2012 contre une perte de – 2 342K€ au 31/12/2011, après addition des intérêts minoritaires de 1K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 3 065 K€ contre 3 118 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 20 092 K€ contre 17 954 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 13 875 K€ contre 8 798 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 463 K€ contre 146 K€ au 31/12/2011.
- Les passifs courants sont eux de 8 711K € contre 12 021 K€ au 31/12/2011.
- Le total général du bilan consolidé est de 23 157 K€ contre 21 072 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Le chiffre d'affaires consolidé de DMS sur l'année 2012 ressort à 28,0 M€ contre 21,3 M€ en 2011 soit une croissance organique de +32%. Cette évolution substantielle s'explique par une dynamique commerciale toujours soutenue et notamment liée au succès rencontré par la table de radiologie Platinum et l'ostéodensitomètre Stratos DR, lancés en 2010 et 2011.

En période de crise, le succès commercial du Groupe DMS se fonde sur la combinaison entre le développement des produits et une implantation historiquement forte dans les pays émergents qui continuent à connaître une croissance largement supérieure à l'Europe et qui se trouvent être souvent sous-équipés.

Le résultat opérationnel s'établit à (493 K€) (perte) contre (1625 K€) (perte) au 31/12/2011 soit une amélioration de 1 132 K€.

Le résultat financier s'établit à 26 K€ au 31/12/2012 contre (99) K€ au 31/12/2011 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (467 K€) contre (1 724 K€) au 31/12/2011.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (468 K€) au 31/12/2012 contre (2 342 K€) en 2011 soit une amélioration de 1874 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 441 K€ au 31/12/2012 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 3,15%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 1,58%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2012	31/12/2011
Liquidités (D)		D=A+B+C	5 300	1 810
	trésorerie	A	3 748	1 780
	Comptes à terme	B	1 552	
	valeurs mobilières	C		30
Créances financières		E		
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	2 397	2 412
	dettes financières bancaires	F	2 288	2 173
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	30	26
	autres dettes financières	H	79	213
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	-2 903	602
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	441	142
	dettes financières bancaires	K	36	64
	autres dettes financières	L	405	78
	obligations émises	M		
Endettement financier net		J+N	-2 462	744

Les dettes financières bancaires à court terme (ligne F) correspondent à des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 288 K€, les intérêts liés à ces financements (basés sur le taux Euribor de la période augmenté d'une marge) sont déjà débités de la trésorerie au 31 Décembre 2012 (mentionnée ligne A) et ne sont pas sujets à révision.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 66 K€ au 31/12/2012 contre 90 K€ au 31/12/2011 (lignes G et K du tableau ci-dessus).

L'emprunt de 66 K€ au 31 décembre 2012 correspond au capital restant dû sur un emprunt de 110 K€ contracté en 2011 par la filiale Apelem Espagne. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 2.44%.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 484 K€ (ligne H et L du tableau ci dessus) se compose de :

- 79 K€ d'avances de la COFACE dans le cadre d'une assurance prospection commerciale, cette avance fait l'objet de remboursements annuels depuis mars 2012 et jusqu'en mars 2015, les montants des remboursements annuels sont calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé dans les pays faisant l'objet de ce contrat.
- 405 K€ d'aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, les remboursements commenceront le 30 septembre 2014.

9.1.3.2 Les faits marquants

Opérations sur le capital, renforcement des fonds propres

Lors de l'assemblée générale mixte du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouvait en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;
- A l'issue de cette opération, le capital social s'élevait à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €) ;

Diagnostic Medical Systems (DMS) a renforcé ses fonds propres au premier semestre 2012 pour un montant total de 5,3 M€ :

- DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA C et BSA D. A l'issue de ces opérations, 214 476 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 65 363 € dont 34 760 € de capital et 30 603 € de prime d'émission ; Cf. Note 23
- DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix unitaire de 0,17 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 491 738 euros dont 5 225 850 euros correspondant à la part de capital émis et 265 888 euros de prime d'émission.
- Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 265 888 euros, le solde étant comptabilisé en charges externes à hauteur de 51 591 euros.
- A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 12 038 323 euros divisé en 74 416 624 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Enfin, suite à l'augmentation de capital de mai 2012 et indiquée ci-dessus, le conseil d'administration du 31 mai 2012 a modifié la parité des BSA D comme suit : la parité d'exercice des BSA D a été portée de 1 action DMS à 1,02 action DMS pour 1 BSA D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012, les porteurs de BSA D ont adopté les résolutions suivantes :

- la réduction du prix d'exercice des BSA D de 0,50 euros à 0,34 euros jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013 ;
- La modification de la parité d'exercice : chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 0,34 euros.

Contrôles fiscaux

Comme indiqué dans le document de référence de l'exercice 2011, la société DMS a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. Cette vérification a porté sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ainsi que sur le premier semestre 2011 (pour la TVA uniquement). Les propositions de rectification avaient été partiellement contestées. En date du 27 juin 2012, l'administration, après analyse des contestations, a adressé à DMS une réponse aux observations du contribuable qui maintenait partiellement les redressements proposés. En conséquence, la société a saisi la commission départementale des impôts directs. Suite à l'avis de la commission réunie le 4 décembre 2012 et rendu le 21 janvier 2013 et suite à l'acceptation datée du 7 février 2013 par DMS de la proposition de conciliation transmise par l'administration le 4 février 2013, le Groupe a subi une réduction de ses déficits reportables d'un montant de 675 K€, ramenant le montant de ceux-ci à de

25 818 K€ à 25 142 K€ au 1^{er} janvier 2012. Pour rappel, aucun impôt différé actif n'est reconnu dans les comptes consolidés. Enfin l'impact du redressement au titre d'une retenue à la source relative à la vérification de comptabilité pour l'exercice 2008 et qui n'avait pas été contesté avait été comptabilisé dans les comptes annuels 2011 du Groupe (charge de 16 K€).

En 2012, le groupe avait saisi le conseil d'état de deux pourvois pour les sociétés Medilink et DMS contre les arrêts de la cour administrative d'appel de Marseille relatifs à un litige avec l'administration fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le conseil d'état a rendu le 22 mars 2013 des décisions de non admission de ces pourvois, toutes les voies de recours sont à présent épuisées. (La charge relative à ces condamnations a déjà été comptabilisée au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 821 K€, déjà réglé par décaissements et par compensation avec différents crédits d'impôts).

Autres éléments

A l'occasion de la fermeture d'un local de stockage, le Groupe DMS a procédé à la destruction de stocks obsolètes pour un total de 549 K€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 138 K€.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions). L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans. Ce plan d'actions impacte le résultat du Groupe au 31 décembre 2012 de -376 K€ (dont 122 K€ de contribution patronale sur l'attribution).

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

A l'issue de l'exercice 2012 (clos le 31 décembre 2012), le groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 28,0 M€, en croissance organique de + 32% par rapport à l'exercice 2011.

Cette croissance soutenue est notamment le résultat de la poursuite du succès commercial de la table de radiologie Platinum et de l'ostéodensitomètre Stratos DR.

Afin d'accélérer le développement de ses produits phares à l'international, le groupe a également initié en 2012 différentes démarches d'homologation afin de permettre, à terme, leur commercialisation sur les marchés américain et chinois.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2012, le Groupe DMS a investi environ 3.03% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 846 K€, contre 3,27% en 2011, ventilés de la façon suivante :

K€	2012	2011	2010
Masse salariale imputée à la R&D	846	695	615
Achats, fournitures, matériels et documentations			13
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			1
Autres charges			
TOTAL	846	695	629

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

Suite à la saisine susvisée de la commission départementale des impôts directs, celle-ci a rendu, le 21 janvier 2013, un avis qui a conduit DMS, après acceptation de la proposition de conciliation transmise par l'administration le 4 février 2013, à subir une réduction de ses déficits reportables d'un montant de 675 K€, ramenant le montant de ceux-ci à de 25 818 K€ à 25 142 K€ au 1^{er} janvier 2012.

Autres événements post clôture : cf paragraphe 9.1.3.7.3 ci-dessous.

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Tout en poursuivant sa croissance sur le marché français, DMS prévoit en 2013 d'accentuer ses efforts commerciaux à l'international en s'appuyant sur le succès de la Platinum, et vise, une fois l'homologation de la FDA obtenue, le marché américain et en 2014 le marché chinois.

En ostéodontométrie le groupe souhaite renforcer ses positions au niveau mondial et notamment sur les marchés sud-asiatiques.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risque de marché

- Risque de liquidité et de crédit

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document. Aucun passif n'est assorti de covenants.

L'encours d'avances lié à la dette financière non bancaire du groupe de 484 K€ se compose de :

- 79 K€ d'avances de la COFACE dans le cadre d'une assurance prospection commerciale, cette avance fait l'objet de remboursements annuels depuis mars 2012 et jusqu'en mars 2015, les montants des remboursements annuels sont calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé dans les pays faisant l'objet de ce contrat.
- 405 K€ d'aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, les remboursements commenceront le 30 septembre 2014.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose au 31 décembre 2012 de :

- 2 500 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly (France) ou MCNE (Export Hors Russie)) ;
- 1 500 K€ de lignes de Crédit documentaire Import et Cautions sur marchés étrangers.

Ces lignes ont fait l'objet d'une renégociation fin 2012 et sont applicables pendant 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Groupe ne dispose pas de lignes de découvert bancaire.

En milliers d'euros	2012		2011	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lignes de crédit court terme France	300	151	300	200
Dailly France	-	-	-	-
Lignes de crédit court terme international	2 200	2 137	2 200	1 973
Affacturage	-	-	-	-

Au 31 décembre 2012, DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2012 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	66	30	36	-
Emprunts et dettes financières diverses	484	79	405	-
Lignes de Mobilisations de créances	2 288	2 288	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Total	2 838	2 397	441	-

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2012 :

31/12/2012 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	30	9	7	7	7
Emprunts et dettes financières diverses	79	79	-	-	-
Lignes de Mobilisations de créances	2 288	2 142	146	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Total	2 397	2 230	153	7	7

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 66 K€ au 31 décembre 2012 contre 90 K€ au 31 décembre 2011.

L'emprunt de 66 K€ au 31 décembre 2012 correspond au capital restant dû sur un emprunt de 110 K€ contracté en 2011 par la filiale Apelem Espagne. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 2.44%.

➤ Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 12% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme depuis 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente en Euros afin de s'adapter à l'évolution du dollar.

Les effets de la faiblesse du dollar se sont fait particulièrement sentir depuis le début de l'année 2008 notamment sur l'activité « ostéodensitométrie ». Cependant ces effets sont également palpables sur l'activité « radiologie » lorsque les clients de DMS se situent en zone dollar.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2012 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	-
Passifs	808
Position nette avant gestion en devises	-808
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	-808
Taux de conversion 1 euros =	1,3052
Position nette après gestion en euros	-619
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-2

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2012 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-2	2	0	0
Total	-5	5	0	0

➤ Risque sur actions

Au 31 décembre 2012, DMS ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 122 958 actions propres.

➤ Risque hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2012	31/12/2011	variation
Privilège Trésor	-	-	-
Cautions et garanties	5 650	6 410	-760
Nantissements	-	-	-
Retour à meilleure fortune	-	710	-710
TOTAL	5 650	7 120	-1 470

Les « cautions et garanties » (5 650 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

L'engagement donné sur retour à meilleure fortune de 710K€ concernant l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans, est arrivé à expiration le 23 décembre 2012.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

9.1.3.7.2 Risques opérationnels

➤ Risques liées aux fournisseurs et sous-traitants

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière du Groupe DMS.

Depuis 2009, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2012	16%	43%	57%
Au 31 décembre 2011	15%	42%	57%
Au 31 décembre 2010	15%	42%	55%
Au 31 décembre 2009	20%	46%	57%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe DMS s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains de ces clients.

Le Groupe utilise fréquemment les services d'enquêtes de la COFACE et utilise la couverture COFACE pour certains de ses clients.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2009, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Premier client	26%	14%	16%	14%
5 premiers clients	46%	43%	41%	36%
10 premiers clients	59%	56%	52%	48%

9.1.3.7.3 Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

En 2012, le groupe avait saisi le conseil d'état de deux pourvois pour les sociétés Medilink et DMS contre les arrêts de la cour administrative d'appel de Marseille relatifs à un litige avec l'administration fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le conseil d'état a rendu le 22 mars 2013 des décisions de non admission de ces pourvois, toutes les voies de recours sont à présent épuisées. (La charge relative à ces condamnations a déjà été comptabilisée au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 821 K€, déjà réglé par décaissements et par compensation avec différents crédits d'impôts).

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel. Ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2012 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes. Ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure prud'homale en 2011. En février 2013, DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€. Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a décidé de faire appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2012.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation prud'homal à la demande d'un salarié. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.4 **Réglementation et homologations**

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir.

Afin de couvrir au mieux ces risques, le groupe DMS a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et les organismes notifiés. Cette veille est complétée par nos distributeurs qui assurent la remontée d'information au niveau de chaque pays sur lesquels le groupe DMS distribue ses produits.

En complément, le groupe DMS effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a prévu l'intégration courant juillet 2013 d'une personne dédiée à ce sujet.

9.1.3.7.5 **Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)**

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.6 **Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)**

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 7 000 K€ pour une cotisation annuelle de 15 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 27 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 12 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 6 K€

Le groupe DMS a également contracté une Assurance Coface pour 5 K€.

9.1.3.8 **L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)**

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Résultat opérationnel 2012	Résultat opérationnel 2011
Ostéodensitométrie	4 747	- 123	- 298
Radiologie	23 217	- 370	-1 327
Total	27 964	- 493	- 1 625

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques suivantes :

L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK.

L'activité « appareils de radiologie » est réalisée par les sociétés APELEM et APELEM Espagne, les activités de « Distribution et maintenance » sont incluses dans les activités principales correspondantes.

9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2012 :

Chiffre d'Affaires : 2209 K€ en 2012 contre 2 338 K€ en 2011

Résultat comptable : bénéfice de 251 K€ en 2012 contre une perte de 60 K€ en 2011.

La Société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 276.225 Euros

Siège social : 494 Rue Leon Blum 34000 Montpellier

Etablissement principal : 175 Allée Von Neumann 30900 Nîmes

Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2012 :

Chiffre d'Affaires : 22 860 K€ en 2012 contre 17 250 K€ en 2011.

Résultat comptable : bénéfice de 4023 K€ en 2012 contre une perte de 1846 K€ en 2011.

La Société DMS possède 100% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la Société Apelem Espagne

9.1.4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2012 :

Chiffre d'affaires : 507 K€ en 2012 contre 436 K€ en 2011.

Résultat comptable : bénéfice de 3 K€ en 2012 contre 1 K€ en 2011.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

9.1.4.4 SOCIETE DMS GMBH

GMBH au capital de 25 000 euros

Siège social : Rodgener Strabe 18, 57234 Wilnsdorf, Allemagne

Activité : fabrication et distribution de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Date de création : 31 aout 2011

DMS GMBH, filiale de DMS à 100 % créée en 2011 dans l'optique d'éventuelles opérations de croissance externe en Allemagne a été cédée en octobre 2012.

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 5 056 K€ contre 4 007 K€ au 31/12/2011.

Le résultat d'exploitation est une perte de 97 K€ contre une perte de 1 169 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte 5019 K€ contre un bénéfice de 337 K€ l'an dernier.

DMS a consenti en date du 20 décembre 2012 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5 600 K€. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012.

Le résultat exceptionnel est de 37 K€ contre 226 K€ au 31/12/2011

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 4 244K€ contre une perte de 506 K€ au 31/12/2011.

9.1.5.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2012, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 5 695 K€ contre 5 481 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 5176 K€ contre 5 018 K€ au 31/12/2011,
- L'actif circulant est de 14 382 K€ contre 14 085 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 17 573 K€ contre 16 527 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 2 047 K€ contre 2 922 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2012 est de 20 076 K€ contre 19 566 K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité*

spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en progression de 26 % soit 1 049 K€ passant de 4 007 K€ au 31/12/2011 à 5 056 K€ au 31/12/2012.

Le résultat d'exploitation s'établit à -97 K€ au 31/12/2012 contre - 1 169 K€ au 31/12/2011 soit 1072 K€ d'amélioration par rapport à 2011.

Le résultat financier est une perte de 5 019 K€ et porte le résultat courant à -5 116 K€ au 31/12/2012 contre -832 K€ au 31/12/2011.

En effet, DMS a consenti en date du 20 décembre 2012 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5 600 K€. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012.

Le résultat exceptionnel passe de 226 K€ à 37 K€ au 31/12/2012 soit 189 K€ de diminution par rapport à 2011. (En 2011, DMS avait comptabilisé en produits exceptionnels une indemnité de 241K€ en règlement transactionnel d'un litige avec l'un de ses anciens sous-traitants)

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à -4 244K€ au 31/12/2012 contre -506 K€ en 2011.

9.1.5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Croissance organique :

La société a connu sur la période une hausse substantielle de son chiffre d'affaires puisque celui-ci est passé de 4007 K€ en 2011 à 5 056 K€ en 2012. Cette hausse de plus de 26% s'explique notamment par le succès rencontré par les Osteodensitomètres Stratos DR lancés sur le second semestre 2010.

Opérations sur le capital, renforcement des fonds propres

Lors de l'assemblée générale mixte du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouvait en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;
- A l'issue de cette opération, le capital social s'élevait à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €) ;

Diagnostic Medical Systems (DMS) a renforcé ses fonds propres au premier semestre 2012 pour un montant total de 5,3 M€ :

- DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées en conséquence de l'exercice des BSA C et BSA D. A l'issue de ces opérations, 214 476 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 65 363 euros dont 34 760 euros de capital et 30 603 € de prime d'émission ;
- DMS a procédé, en date du 31 mai 2012, à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix unitaire de 0,17 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 491 738 euros dont 5 225 850 euros correspondant à la part de capital émis et 265 888 euros de prime d'émission.
- Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 265 888 euros, le solde étant comptabilisé en charges externes à hauteur de 51 951 euros.

A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 12 038 323 euros divisé en 74 416 624 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Enfin, suite à l'augmentation de capital de mai 2012 indiquée ci-dessus, le conseil d'administration du 31 mai 2012 a modifié la parité des BSA D comme suit :

- la parité d'exercice des BSA D a été portée de 1 action DMS à 1,02 action DMS pour 1 BSA D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012, les porteurs de BSA D ont adopté les résolutions suivantes :

- la réduction du prix d'exercice des BSA D de 0,50 euros à 0,34 euros jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013 ;
- La modification de la parité d'exercice : chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 0,34 euros.

Contrôles fiscaux

En 2012, la société avait saisi le conseil d'état d'un pourvoi contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille relatif à un litige avec l'administration fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le conseil d'état a rendu le 22 mars 2013 une décision de non admission de ce pourvoi, toutes les voies de recours sont à présent épuisées.

(La charge relative à cette condamnation a déjà été comptabilisée au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 681 K€, déjà réglé par décaissements et par compensation avec différents crédits d'impôts).

Comme indiqué dans l'annexe de l'exercice 2011, la société DMS a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. Cette vérification a porté sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ainsi que sur le premier semestre 2011 (pour la TVA uniquement). Les propositions de rectification avaient été partiellement contestées. En date du 27 juin 2012, l'administration, après analyse des contestations, a adressé à DMS une réponse aux observations du contribuable qui maintenait partiellement les redressements proposés. En conséquence la société s'était engagée dans une procédure de saisine de la commission départementale des impôts directs. Suite à l'avis de la commission réunie le 4 décembre 2012 et rendu le 21 janvier 2013 et suite à l'acceptation datée du 7 février 2013 par DMS de la proposition de conciliation transmise par l'administration le 4 février 2013, la société a subi une réduction de ses déficits reportables d'un montant de 675 K€, ramenant le montant de ceux-ci à de 25 818 K€ à 25 142 K€ au 1er janvier 2012 (régime d'intégration fiscale, déficits du groupe fiscal). Enfin l'impact du redressement au titre d'une retenue à la source relative à la vérification de comptabilité pour l'exercice 2008 et qui n'avait pas été contesté avait été comptabilisé dans les comptes annuels 2011 (charge de 16 K€).

Abandon de créance

DMS a consenti, en date du 20 décembre 2012, un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5 600 K€. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012.

Contrôleurs légaux

Lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2012, les actionnaires ont adopté la résolution suivante :

- Nomination du Cabinet Deloitte et Associés en tant que co-commissaire aux comptes de DMS en remplacement du cabinet DDA dont le mandat était arrivé à expiration. Le mandat du Cabinet Deloitte et Associés arrivera à expiration lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Autres éléments

A l'occasion de la fermeture d'un local de stockage, DMS a procédé à la destruction de stocks obsolètes pour un total de 191 K€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de -55 K€.

Autres éléments

Cf paragraphe 9.1.3.2 & 9.1.3.7.3

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Cf paragraphe 9.1.3.5 & 9.1.3.6

9.1.5.2.3 Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)

K€	2012	2011	2010
Masse salariale imputée à la R&D	381	295	283
Achats, fournitures, matériels et documentations			-
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			-
Frais de projets			-
Etudes et recherches extérieures			-
Redevances sur brevets et licences			1
Sous total Frais extérieurs			1
TOTAL	381	295	284

9.1.5.2.4 Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2012 :

31 décembre 2012 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		63			63
Dettes fournisseurs hors Groupe	414	145	120	51	730
Total	414	208	120	51	793

31 décembre 2011 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe	2				2
Dettes fournisseurs hors Groupe	541	351	177	-	1 069
Total	543	351	177	-	1 071

9.1.5.2.5 Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus).

9.1.5.2.6 Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus & 9.1.3.6)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.7 Prises de participation et de contrôle

Néant

9.1.5.2.8 Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.9 Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 4 244 602 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 4 244 602 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2012 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Plus de 5%	GSE Holding	Néant	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Boussard & Gavaudan	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Plus de 5%	GSE Holding	Néant	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Boussard & Gavaudan	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et page 143 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- pactes entre actionnaires : Néant

- Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS détient 122 958 actions propres.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

DMS a décidé de conserver ces actions propres et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Au cours de l'exercice 2012, aucune action propre n'a été acquise. Aucune n'a été vendue.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Les informations et l'historique des attributions d'options de souscription d'actions sont détaillés dans le paragraphe_9.1.5.6.

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2012, le Groupe DMS détenait 122 958 actions propres pour une valeur totale de 41 631€ (prix de revient). Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient.

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2012	Valorisation boursière au 31.12.2012
Actions DMS	122 958	0,25 €	30 740

DMS a décidé de conserver ces actions propres et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.2 - Annexe 2: Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Il a alors été décidé au cours de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2009 de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

Le Conseil d'Administration a pris acte le 31 mai 2010 de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS sont les suivants :

- Monsieur Jean Paul ANSEL
- Monsieur Jean-Luc DUMAS jusqu'au 4 avril 2012
- Monsieur Jean-Noël ROY jusqu'au 20 novembre 2012
- Monsieur Philippe GUERRET jusqu'au 27 mars 2013
- Monsieur Michael PEAGRAM jusqu'au 25 février 2013
- Monsieur Samuel SANCERNI
- Madame Nathalie BOISJOT jusqu'au 4 avril 2012
- Madame Pascale ABTAN jusqu'au 4 avril 2012
- Madame Simonyi See-Nuan cooptée le 20 décembre 2012 (en attente de ratification lors de la prochaine assemblée générale)

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	31 mai 2010
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL Directeur Général de Diagnostic Medical Systems

➤ **Jean-Luc DUMAS : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	02 juin 2008
Date d'échéance du mandat	Démission le 4 avril 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCI GAIA Président SASU CRYOPARTNER
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général Délégué de la SAS APELEM Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Jean-Noël ROY : Administrateur jusqu'au 20 novembre 2012**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	28 juillet 2009
Date d'échéance du mandat	Démission le 20 novembre 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCM DES DOCTEURS BRU ROY GUTKNECHT SAUGET Administrateur de l'aéroclub de l'Hérault
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Philippe GUERRET : Administrateur jusqu'au 27 mars 2013**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	Coopté le 18 janvier 2012 et ratification le 27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 27 mars 2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de OCEANE CONSULTING Président de MMLS Président de Holis Président de M2I salin
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de MINAFIN Administrateur de EKOSAT

➤ **Michael PEAGRAM : Administrateur jusqu'au 25 février 2013**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 25 février 2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Nathalie BOISJOT : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 4 avril 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la société N.B. CONSEIL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Pascale ABTAN : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 4 avril 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	Coopté le 20 décembre 2012 (en attente de ratification)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

9.1.5.5.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

9.1.5.5.4 Les démissions d'administrateur

Monsieur Jean Luc Dumas a démissionné le 4 avril 2012
 Madame Nathalie Boisjot a démissionné le 4 avril 2012
 Madame Pascale Abtan a démissionné le 4 avril 2012
 Monsieur Jean Noel Roy a démissionné le 20 novembre 2012
 Monsieur Michael Peagram a démissionné le 25 février 2013
 Monsieur Philippe Guerret a démissionné le 27 mars 2013

9.1.5.5.5 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011

Monsieur Philippe Guerret a été nommé par cooptation le 18 janvier 2012 en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard Daguisé, administrateur décédé. Sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012. La durée du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Guerret est égale à la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Monsieur Philippe Guerret a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 27 mars 2013.

Madame Nathalie Boisjot a été nommée en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Madame Nathalie Boisjot a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 4 avril 2012.

Madame Pascale Abtan a été nommée en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Madame Pascale Abtan a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 4 avril 2012.

Monsieur Michael Peagram a été nommé en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Monsieur Michael Peagram a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 25 février 2013.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Simonyi See-Nuan a été nommée par cooptation le 20 décembre 2012 en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Noel Roy, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. La durée du mandat d'administrateur de Madame Simonyi See-Nuan est égale à la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

9.1.5.5.6 Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2011, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 13 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 0 euros décaissés en 2011 et 8 000 euros décaissés en 2012).

Au titre de 2012, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 42 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 36 000 euros décaissés en 2012).

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires

La rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2012, s'établissent comme suit :

- Jean Luc DUMAS (Administrateur jusqu'au 4 avril 2012)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean-Luc DUMAS – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	4 000	3 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	4 000	3 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Luc DUMAS – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	4 000	-	3 000	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	4 000	-	3 000	-

➤ Jean-Noël ROY (Administrateur jusqu'au 20 novembre 2012)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean Noël ROY – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	4 000	8 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	4 000	8 000

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean Noël ROY – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	4 000	4 000	8 000	8 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	4 000	4 000	8 000	8 000

➤ Jean-Paul ANSEL (Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 puis président du conseil d'administration à compter du 31 mai 2010)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean Paul ANSEL –	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	129 000	140 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	-	446 797
TOTAL	129 000	586 797

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean Paul ANSEL –	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	100 000	100 000	130 000	130 000
- rémunération variable	25 000	25 000	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	4 000	4 000	10 000	10 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	129 000	129 000	140 000	140 000

Tableau 3 : Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	N° plan	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	2012	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016

➤ Samuel SANCERNI (Directeur Général Délégué depuis le 27 septembre 2011)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Samuel SANCERNI –	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	8 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	-	353 479
TOTAL	-	361 479

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Samuel SANCERNI –	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	8 000	8 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	8 000	8 000

Tableau 3 : Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	N° plan	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Samuel Sancerni	2012	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

➤ Philippe GUERRET (Administrateur jusqu'au 27 mars 2013)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Philippe Guerret – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	6 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philippe Guerret – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	6 000	6 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	6 000	6 000

➤ Michael Peagram (Administrateur jusqu'au 25 février 2013)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Michael Peagram – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	4 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	4 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Michael Peagram – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	4 000	4 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	4 000	4 000

➤ Nathalie Boisjot (Administrateur jusqu'au 4 avril 2012)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Nathalie Boisjot – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	2 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	2 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Nathalie Boisjot – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	2 000	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	2 000	-

➤ Pascale Abtan (Administrateur jusqu'au 4 avril 2012)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Pascale Abtan – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	1 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	1 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Pascale Abtan – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	1 000	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	1 000	-

➤ Simonyi See-Nuan (Administrateur à compter du 20 décembre 2012)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Simonyi See-Nuan – Administrateur	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes : (L 225-197- 4 du code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancerni	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

100% de ces actions seront définitivement acquises par leur bénéficiaire sous réserve que celui-ci soit toujours présent dans les effectifs à la date d'acquisition.

Le calcul de la valorisation des actions gratuites est basé sur le cours de l'action au jour du conseil ayant décidé l'attribution soit 0.19 euros.

Par ailleurs le Conseil d'administration du 28 mars 2013 a décidé que les bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif la moitié des actions attribuées jusqu'à la fin de leurs fonctions.

Historique des plans :

Plan 2012	
Date de l'assemblée générale	20 juillet 2011
Date du conseil d'administration	31 mai 2012
Nombre d'actions attribuées	4 584 063
Dont 2351 565 à Jean Paul Ansel	
Dont 1 860 415 à Samuel Sancerni	
Dont 372 083 aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	
Date d'attribution	31 mai 2012
période d'acquisition	2 ans
période de conservation	2 ans
Modalités d'exercice	100% de ces actions seront définitivement acquises par leur bénéficiaire sous réserve que celui-ci soit toujours présent dans les effectifs à la date d'acquisition
actions annulées	-
actions acquises	-
actions restantes au 31 décembre 2012	4 584 063

Dans le cadre de ce plan 372 083 actions reviennent aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux, pour une valorisation totale de 70 696 euros (nombre de salariés concernés : 1 cadre)

Par ailleurs des dispositifs d'épargne salariale sont en cours de mise en place.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dix premiers salariés non mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2011, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 13 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 0 euros décaissés en 2011 et 8000 euros décaissés en 2012).

Au titre de 2012, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 42 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 36 000 euros décaissés en 2012).

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la prochaine assemblée.

9.1.5.8 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil, il conviendra de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Mauguio
Le 27 mars 2013

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) (DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Méthodologie :

Périmètre : les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés retenues pour l'établissement des comptes consolidés soit : DMS, Apelem, Medilink et Apelem Espagne, (A l'exception de la partie des informations sociales dans laquelle la filiale Apelem Espagne fait l'objet d'un traitement indépendant des données).

Règles de consolidation : Les informations, environnementales et sociétales, ont été prises en compte à 100% pour toutes les sociétés du groupe (y compris Apelem Espagne filiale à 51%).

Comparatifs : S'agissant de la première année de production de ce rapport, toutes les informations nécessaires à la comparabilité ne sont pas présentées.

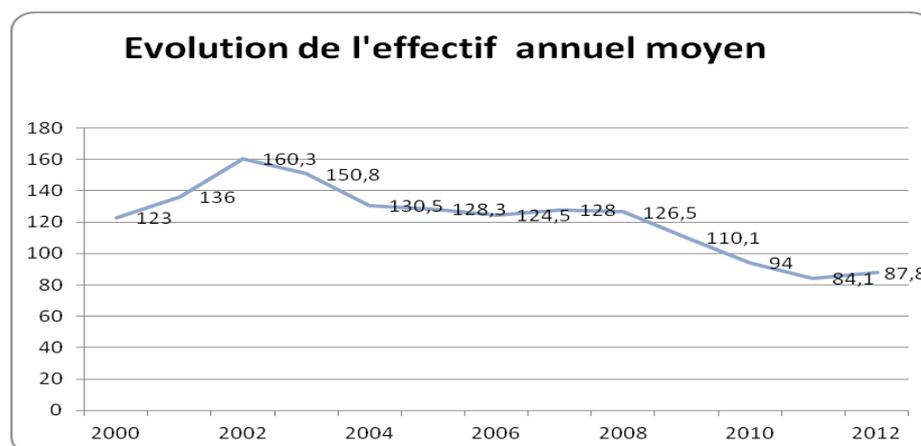
9.2.1.1 Informations sociales

Les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés DMS, Apelem, Medilink. A titre exceptionnel pour cette première année, les données relatives à la filiale Apelem Espagne ne sont pas comprises dans les tableaux chiffrés.

I. Emploi :

- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif moyen	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84,1	87,8



Filiale Apelem Espagne

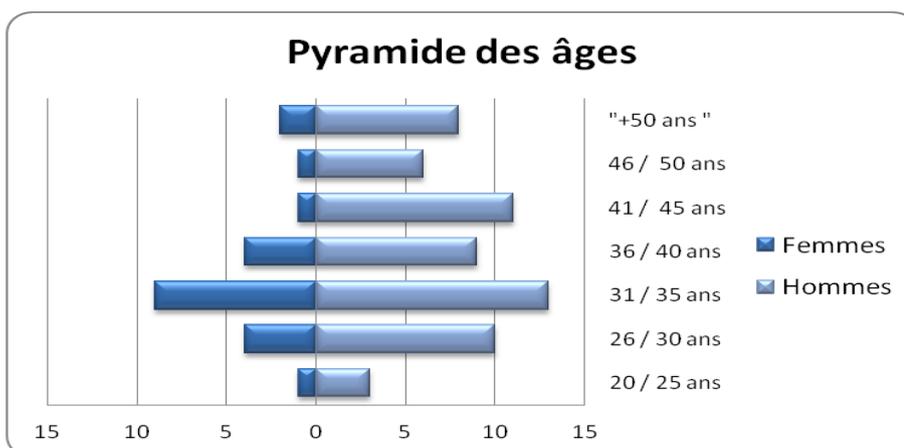
Au 31/12/2012 Apelem Espagne comptait 2 salariés (2 hommes de 61 ans de moyenne d'âge) contre 3 (3 hommes de 62 ans de moyenne d'âge) au 31/12/2011 suite à un départ en retraite. L'effectif annuel moyen de l'année 2012 est de 2,6 salariés.

- Répartition des salariés par sexe et par statut au 31 décembre 2012

	Femme	Homme	Total
Agent de maitrise	1	5	6
Cadre	9	28	37
Dirigeant		2	2
Employé	11	3	14
Ouvrier	1	6	7
Technicien		16	16
Total	22	60	82
%	27%	73%	100%

	Femme	Homme	Total
Agent de maitrise	4,5%	8,3%	7,3%
Cadre	40,9%	46,7%	45,1%
Dirigeant	0%	3,3%	2,4%
Employé	50%	5%	17,1%
Ouvrier	4,5%	10%	8,5%
Technicien	0%	26,7%	19,5%
Total	100%	100%	100%

- Répartition des salariés par âge au 31 décembre 2012



La moyenne d'âge au sein du Groupe est de 38 ans.

- Répartition des salariés par zone géographique.

Les salariés des sociétés DMS, Apelem et Medilink sont basés sur le territoire Français. 95% des effectifs sont localisés en région Languedoc Roussillon, 2,5% sont en région Ile de France et 2,5% en région Provence Alpe Côte d'Azur. Les deux salariés de la filiale espagnole sont domiciliés en Espagne.

- Répartition des salariés par service

Evolution des effectifs	Au 31/12/11	Au 31/12/12
Direction	2	2
Service Commercial Export	11	10
Service Technique (SAV)	19	18
Production / achats / stocks-expéditions	36	28
Comptabilité, Ressources Humaines	4	3
R&D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	16
Qualité / Marketing / Administratif	5	5
Total	93	82

- Les embauches et les licenciements

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe tous les collaborateurs des trois sociétés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2012, l'effectif du Groupe a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31 décembre 2011	93
Embauches	36
Dont embauches en CDI	11
Dont embauches en CDD (dont 1 contrat de professionnalisation)	25
Départs	47
Dont fins de contrat (dont 1 contrat d'apprentissage)	31
Dont Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai	12
Dont licenciements	4
Effectifs au 31 décembre 2012	82

Au 31 décembre 2012, le Groupe employait 82 collaborateurs contre 93 au 31 décembre 2011, soit une baisse de l'effectif de l'ordre de 11.8%.

- Répartition des effectifs par type de contrat de travail en fin d'exercice

	2012			2011	
	Femme	Homme	Total	%	%
CDI	20	57	77	94%	78%
CDD	1	3	4	5%	20%
Contrat de professionnalisation	1	-	1	1%	1%
Contrat d'apprentissage	-	-	-	-	1%
Contrat de travail temporaire	-	-	-	-	-
Salarié d'entreprise extérieure	-	-	-	-	-
Total général	22	60	82	100%	100%

- Les rémunérations et leur évolution

Le groupe DMS est rattaché aux conventions collectives de la Métallurgie du Gard et de l'Hérault, pour les salariés non cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres. Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, le Groupe procède annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 9.1.5.6 du document de référence.

II. Organisation du travail :

- Organisation du temps de travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 21 décembre 1999. Les salariés non cadres sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an. Conformément à la convention collective de la Métallurgie ingénieurs et cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent en forfait annuel en heures (1607h/1767h et 1767h/1927h), forfait annuel en jours (218 jours) ou forfaits sans référence horaire.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 5 salariés qui en bénéficient en 2012 en ont fait la demande expresse, ils représentent 6% de l'effectif au 31 Décembre 2012 contre 4.3% en 2011.

- L'absentéisme

Taux d'absentéisme (1)	1,35%
Total de jours ouvrés d'absence	258
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	203
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	55
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	0
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle (2)	0

(1) $\sum \text{nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies} \times 100$
(Effectif annuel moyen x 218 jours)

Pour l'année 2012, 78.7% des absences correspondent à de la maladie et 21.3% à des absences suites à un accident du travail. (Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2012).

III. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Les trois sociétés du Groupe sont regroupées en unité économique et sociale (UES), les instances représentatives du personnel sont organisées en délégation unique du personnel (DUP).

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent mensuellement pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité d'entreprise et aux délégués du personnel, échanger, négocier et conclure des accords.

- Bilan des accords collectifs

Des dispositifs d'épargne salariale sont en cours de mise en place.

IV. Santé et sécurité :

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans le Groupe, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans chaque société.

- Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les mandats arrivant à échéance, le groupe a procédé au cours de l'année 2012 à de nouvelles élections des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui compte 3 membres au 31 Décembre 2012. Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé, à l'amélioration des conditions de travail et à la sécurité des salariés, et travaille en collaboration avec les services de santé au travail, il se réunit trimestriellement.

Pour l'année 2012 aucun accord spécifique n'a été signé, néanmoins le CHSCT a activement participé à de nombreux chantiers : nouvelle organisation industrielle, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles.

	Groupe
Taux de fréquence	20.77
Taux de gravité	0.48
Indice de fréquence	34.17

$$\text{Taux de fréquence} = (\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$$

$$\text{Taux de gravité} = (\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$$

$$\text{Indice de fréquence} = (\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$$

Le Groupe a enregistré 3 accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail en 2012, ce qui s'est traduit par 55 jours ouvrés d'absence. (En 2012 aucune maladie professionnelle n'a été reconnue)

V. Formation :

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies le Groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour se développer. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe, et va au delà de la contribution annuelle obligatoire en matière de formation professionnelle.

- Le nombre total d'heures de formation

Pour l'année 2012, 788h de formation ont été dispensées par des organismes extérieurs agréés ou par des experts dont 147h réalisées dans le cadre du DIF.

La ventilation des heures de formation suit globalement la répartition hommes-femmes présente au sein du Groupe : 24.2% des formations suivies par des femmes et 75.8% par des hommes.

VI. Egalité de traitement :

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

Par ailleurs, 40% des femmes ont un statut cadres dans le groupe, et 25% des membres du comité de direction sont des femmes.

- Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La politique de développement des RH au sein du groupe DMS s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Au 31 décembre 2012, le Groupe emploi 2.25 « unités bénéficiaires » (UB) contre 1.13 UB au 31 décembre 2011.

Au titre de l'exercice 2012 ces emplois et contrats n'ont pas permis de remplir pleinement les exigences légales (3 UB légalement requises) et la taxe correspondante s'est élevée à 1K€ contre 13K€ en 2011.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de progrès qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité des effectifs sont français, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous traitant du groupe sont également en très large majorité français ou européen et sont soumis aux mêmes obligations.

9.2.1.2 Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 dans laquelle le groupe s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants à faibles impacts sur l'environnement, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables aux dispositifs médicaux ;

- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, via le portail Internet et son accès client ;
- Encourager le personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans leurs gestes usuels et professionnels au quotidien;
- Susciter et promouvoir chez les clients et partenaires l'adhésion aux engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Trier puis valoriser ou éliminer les déchets de façon sûre et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs l'obtention de la certification ISO14001 est envisagée à moyen terme.

- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le personnel des départements recherche et développement et bureau d'études est sensibilisé afin de prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception des nouveaux produits.

Ainsi un membre du bureau d'étude a suivi une formation auprès du LCIE-Bureau Veritas fin 2011 sur le thème « Normes environnementales et impacts : intégrer l'éco-conception dans le développement de vos produits », Le responsable du service recherche et développement avait également bénéficié de cette formation antérieurement.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement se traduisent également par un affichage de recommandations pour un usage raisonné des ressources (sensibilisation des services généraux).

Les salariés sont aussi invités à utiliser les bennes de recyclage spécifiques en fonction de la typologie des déchets à évacuer.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre

b) Pollution et gestion de déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité sont répertoriés et conservés dans une armoire dédiée et sécurisée.

Le groupe envisage de demander à ses prestataires d'entretien de s'engager à ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont traités dans le cadre de la directive 2012/19/UE du 4 juillet 2012.

Nous confions nos déchets industriels banals (DIB) et non banals (DINB) à un prestataire de services compétent en collecte, et élimination de déchets des industriels, qui met à notre disposition des

bennes spécifiques pour chaque type de matériaux et qui les achemine vers des établissements de traitement spécialisés pour une revalorisation éventuelle.

Récapitulatif des quantités de déchets traités en 2012 en mètres cubes :

Typologie	année 2012
Bois	249
DIB	402
Plastiques	7
Total	658

Un reporting annuel est réalisé auprès de l'ADEME (notamment relatif tonnage des équipements électriques et électroniques mis en circulation en France).

Le groupe s'adapte actuellement aux exigences de La Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, qui sera applicable à partir de juillet 2014 pour les dispositifs médicaux.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 2 salariés du groupe qualifiés « personnes compétentes en radioprotection » s'assurent que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Par le biais du livret d'accueil, tout nouvel entrant dans le groupe (salarié, stagiaire, intérimaire...) est informé de ces risques spécifiques et des mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition

c) Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. La consommation totale d'eau rapportée est de 559 m³ en 2012, soit une consommation moyenne de 6m³/salariés.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation



La conception de notre produit Pegasus a permis de réduire de plus de 30% le poids de l'appareil pour des performances supérieures.

Nos prochains développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation totale d'électricité est de 246 411 kwh en 2012, soit une consommation moyenne de 113kwh/m2.

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique des ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- L'utilisation des sols

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème

d) Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Néanmoins le groupe DMS étudie la possibilité de mettre en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers entre les sites de Nîmes et de Mauguio.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

9.2.1.3 Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2012 comprennent 34 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales, ainsi que 34 Ke au titre des taxes foncières.

Au 31 décembre 2012, 93% des effectifs employés par le groupe sont issus de la région aux environs des locaux de Nîmes et Mauguio.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux. Ceux-ci seront intégrés au panel fournisseurs en 2013.

Une enquête auprès des fournisseurs et des sous traitants est planifiée en 2013, afin d'évaluer les efforts de nos fournisseurs en matière de réduction des substances dangereuses pour la santé ou l'environnement dans les matières premières et produits achetés (Directive ROHS).

A cette occasion, DMS APELEM invitera ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

d) Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe envisage également d'inclure ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.



Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Néant

9.2.2 Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	27/02/2012	27/04/2014	30 000 000	-	5 225 850 euros	24 774 150
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	20/07/2011	20/09/2013	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	20/07/2011	20/09/2013	20% du capital social	-	-	-
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS	20/07/2011	20/09/2013	10% du capital social / an			
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de Réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion	20/07/2011	20/09/2013	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	20/07/2011	20/09/2013	15% de l'émission initiale	-	-	-
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	20/07/2011	20/09/2013	10% du capital social	-	-	-
Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE	20/07/2011	20/09/2013	3% du capital social	-	-	-
Attribution d'actions gratuites	20/07/2011	20/09/2014	10% du capital social		4584063 actions attribuées le 31 mai 2012 soit 6.16% du capital au 31/12/2012	
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	20/07/2011	20/09/2013	50% du montant nominal du capital	-	-	-
Utilisation des délégations en période d'offre publique	20/07/2011	20/09/2013	NA	NA	NA	NA

9.2.3 Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	5 083 384 actions 0.17 € 864 175 €

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Administrateur jusqu'au 4 avril 2012
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Non communiqué
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Non communiqué

Nom et prénom	ROY Jean-Noël
Qualité	Administrateur jusqu'au 20 novembre 2012
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Non communiqué
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Non communiqué

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	885 353 0.17 € 150 510 €

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Bons de souscription d'actions D
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	320 000 0.018 € 5760 €
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	PEAGRAM Michael
Qualité	Administrateur jusqu'au 25 février 2013
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	GUERRET Philippe
Qualité	Administrateur jusqu'au 27 mars 2013
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur depuis le 20 décembre 2012
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ABTAN Pascale
Qualité	Administrateur jusqu'au 4 avril 2012
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Non communiqué
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Non communiqué

Nom et prénom	BOISJOT Nathalie
Qualité	Administrateur jusqu'au 4 avril 2012
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Non communiqué
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Non communiqué

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	11 981 298	11 981 298	12 375 672	12 441 617	12 038 424
Nombre des actions ordinaires existantes	24 591 624	24 591 624	41 675 733	41 897 805	74 416 624
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	1 228 105	1 228 021	27 783 822	27 562 477	13 853 599
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	1 228 105	1 228 021	27 783 822	27 562 477	13 853 599
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 992 137	4 622 476	3 784 909	4 006 829	5 056 017
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	-252 262	-2 877 441	-6 685 052	- 239 615	- 5 358 553
Impôts sur les bénéfices	-41 798	-151 418	-107 047	- 99 601	- 833 970
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 399 448	-3 279 345	-5 663 904	-506 486	-4 244 602
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,01	-0,12	-0,16	-0,01	-0,06
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,06	-0,13	-0,14	-0,01	-0,06
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	46	31	19	15
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 649 502	1 782 645	1 168 852	914 081	747 504
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	736 211	661 492	490 227	412 371	459 637

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 12 038 324 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Sous l'autorité du Président, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été la Direction Financière et Juridique de la Société.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société.

Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence.

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de référence qui ont été écartées et les raisons de ce choix sont les suivantes ;

- Recommandation R1– Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R6– Règlement intérieur du Conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R7– Code de déontologie (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R11- Informations des membres du conseil (cf infra 9.4.1.4),
- recommandation R12 – Comités spécialisés (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R15 – Evaluation du conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4).

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les

censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Un nouvel administrateur a été coopté lors du conseil d'administration du 18 janvier 2012.

Puis lors de l'assemblée générale du 27 février 2012, outre la ratification de la cooptation d'administrateur intervenue le 18 janvier 2012, quatre nouveaux administrateurs ont été nommés.

Trois administrateurs ont démissionné le 4 avril 2012, un administrateur a démissionné le 20 novembre 2012, un administrateur a démissionné le 25 février 2013, et un administrateur a démissionné le 27 mars 2013.

Un nouvel administrateur a été coopté lors du conseil d'administration du 20 décembre 2012 (nomination en attente de ratification lors de la prochaine assemblée générale)

La durée des mandats des administrateurs est adaptée aux spécificités de l'entreprise.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de trois membres.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Jean-Luc Dumas	02/06/2008	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur Démission le 4 avril 2012
Dr Jean-Noel Roy	28/07/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Administrateur Démission le 20 novembre 2012
Philippe Guerret	Coopté le 18/01/2012 – ratification le 27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur Démission le 27 mars 2013
Nathalie Boisjot	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur Démission le 4 avril 2012
Pascale Abtan	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur Démission le 4 avril 2012
Michael Peagram	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur Démission le 25 février 2013
Samuel Sancerni	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur
Simonyi See-Nuan	Cooptée le 20/12/2012 En attente de ratification	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011

Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil.

Compte tenu de la taille réduite de la société aucun comité (contrôle interne, audit, rémunération ...) n'a été mis en place.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Parmi les membres du conseil, un d'entre eux (Mme Simonyi See-Nuan) est considéré comme indépendant conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, par la cooptation le 20 décembre 2012 de Madame Simonyi See-Nuan, le groupe se met progressivement en conformité avec l'article L225-17 du Code de commerce qui vise à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La liste des mandats exercés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés, est la suivante :

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL Directeur Général de DMS

➤ **Jean-Luc DUMAS : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCI GAIA Président SASU CRYOPARTNER
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général Délégué de la SAS APELEM Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Jean-Noel ROY : Administrateur jusqu'au 20 novembre 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCM DES DOCTEURS BRU ROY GUTKNECHT SAUGET Administrateur de l'aéroclub de l'Hérault
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Nathalie BOISJOT : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la société N.B. CONSEIL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Pascale ABTAN : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Philippe GUERRET : Administrateur jusqu'au 27 mars 2013**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de OCEANE CONSULTING Président de MMLS Président de Holis Président de M2I salin
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de MINAFIN Administrateur de EKOSAT

➤ **Michael PEAGRAM : Administrateur jusqu'au 25 février 2013**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **See-Nuan SIMONYI : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

9.4.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social.

Le conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2012, le taux de participation des administrateurs s'élève à 90%.

Dates	Thèmes débattus	Taux de participation des administrateurs
3 janvier 2012	Constatation de l'exercice des BSA pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2011 Augmentation de capital corrélative et modification des statuts Autorisation de garantie à première demande Cooptation d'un administrateur Proposition de nomination de nouveaux administrateurs Projet de réduction de capital social par imputation des pertes Autorisation financière Préparation et convocation de l'assemblée Générale Mixte	100%
18 janvier 2012	Cooptation d'un administrateur Nomination de quatre nouveaux administrateurs Autorisation au PDG de soumettre une offre de rachat Autorisation de modification de l'ordre du jour de l'assemblée	75%
27 février 2012	Information du conseil sur les opportunités de croissance externe Fixation de la rémunération du directeur général et du directeur délégué	100%
7 mars 2012	Lancement de l'opération d'augmentation de capital Garantie de l'opération d'augmentation de capital	100%
4 avril 2012	Constatation de la démission de 3 administrateurs Arrêté des comptes annuels et consolidés Conventions réglementées Constatation de l'exercice de bons de souscription Ajustement des caractéristiques de l'opération d'augmentation de capital Engagement de souscription à l'opération d'augmentation de capital	100%
25 avril 2012	Modification des caractéristiques de l'opération d'augmentation de capital	100%
31 mai 2012 – 11h	Constatation de l'exercice de bons de souscription Modification corrélative des statuts Analyse des résultats de la souscription des DPS Affectation des actions relatives aux DPS non exercés le cas échéant Décision concernant l'application de la clause d'extension le cas échéant Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital Ajustement de la parité des BSA D Admission des actions nouvelles sur NYSE Euronext Paris ; Modification corrélative des statuts	100%
31 mai 2012 – 13h	Autorisation au PDG de soumettre une offre de rachat Fixation de la rémunération du Président Directeur Général Mise en œuvre de l'autorisation donnée au conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 de procéder au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et du	75%

	<p>groupe, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</p> <p>Décision concernant la modification des caractéristiques des BSA D</p> <p>Prolongation du délai de 6 mois prévu pour la réunion de l'assemblée générale</p> <p>Situation des mandats des commissaires aux comptes</p> <p>Autorisations financières</p> <p>Convocation de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur l'exercice clos le 31/12/2011</p> <p>Convocation de l'assemblée générale des porteurs BSAD</p>	
25 juin 2012	Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur l'exercice clos le 31/12/2011	75%
24 septembre 2012	Arrêté de la situation semestrielle au 30 juin 2012	100%
20 décembre 2012	<p>Constatation de la démission d'un administrateur</p> <p>Autorisation d'un avenant à la convention d'abandon de créance en date du 25 novembre 2010</p> <p>Autorisation d'un abandon de créance complémentaire au profit de la filiale Apelem</p>	75%

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président Directeur Général..

➤ Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

➤ Information des administrateurs

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

9.4.1.3 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Eu égard, à la taille de la société la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Ainsi, la fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

9.4.1.4 Gouvernement d'entreprise

- Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Monsieur Samuel Sancerni Directeur Commercial d'APELEM a été nommé Directeur Général Délégué de DMS en septembre 2011.

Monsieur Samuel Sancerni cumule son contrat de travail en tant que Directeur Commercial avec son mandat de Directeur Général Délégué car son contrat de travail est antérieur à son nouveau mandat.

Il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

- Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middlenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de DMS ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

La recomposition du conseil au cours de l'exercice et son recentrage devront permettre une amélioration de son fonctionnement et une effectivité de son évaluation.

- Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société. Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante). Le nombre d'actions maximum devant être détenu par un administrateur n'est pas réglementé.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

- Informations des membres du conseil

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traités dans des délais raisonnables dès réception.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie,) n'ont pas encore été mis en place en 2012, nous étudierons l'opportunité de les constituer en 2013 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Le président s'abstient d'assister au conseil réuni en formation de comité d'audit mais il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Il existe par ailleurs un Comité de Direction, présidé par le Président Directeur Général, qui se réunit de façon informelle une fois par mois.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines, du Directeur financier, du directeur R&D, du Responsable Supply Chain. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

9.4.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

Les principes de fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable (critères non publiés pour des raisons de confidentialité)

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2012 sont mentionnées dans le rapport de gestion au paragraphe 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires ».

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Commercial incluant une clause de non concurrence. En revanche, il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,
- ne bénéficient pas d'avantage en nature

Attribution d'actions gratuites :

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions dont (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités décrites ci après :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancerni	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

100% de ces actions seront définitivement acquises par leur bénéficiaire sous réserve que celui-ci soit toujours présent dans les effectifs à la date d'acquisition.

- Jetons de présence versés aux administrateurs (recommandation R14)

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé à 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant a été maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2011, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 13 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 0 euros décaissés en 2011 et 8000 euros décaissés en 2012).

Au titre de 2012, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 42 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 36 000 euros décaissés en 2012).

- Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.1.6 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

Une veille continue et informelle est également réalisée pour essayer d'anticiper les effets de la crise internationale notamment sur le secteur spécifique de l'imagerie médicale.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2008 et la norme ISO 13485:2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux). Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux, modifiée par la directive 2007/47/CE et certifiés par l'organisme notifié SGS

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes à l'export, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients

1. Soutien après la vente :

Les responsables des services SAV, production, méthodes, bureau d'étude, qualité et achats se réunissent deux fois par mois pour étudier les demandes des clients répertoriées au cours de la période écoulée.

Ces demandes peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. Pour chaque réclamation client, une action est mise en place pour répondre au mieux à chaque problématique. Cette action est ensuite prise en charge par le service concerné en fonction de l'origine de l'incident. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

2. Processus d'amélioration continue :

Des réunions bimensuelles traitent les demandes de modification (DDM) des produits ou des processus, elles sont composées au minimum d'un représentant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes, Supply chain, d'autres services peuvent être représentés, selon les besoins.

Les demandes de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, sont répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

Les demandes de modifications sont analysées afin d'évaluer toutes les conséquences, puis des actions appropriées sont proposées. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

Un système informatique intégré de type ERP est opérationnel depuis juillet 2011. Ce système, qui permet d'ores et déjà une meilleure traçabilité des flux de matériels, permettra sur l'ensemble de l'année 2013 une amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les décisions d'évolutions de la masse salariale par le biais des recrutements, sont prises lors des séances de comité de direction en présence du Directeur Général.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite relation avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).



Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. La responsable des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer.

- Axe d'amélioration

Le groupe DMS envisage d'intensifier les contrôles des comptes de la filiale Apelem Espagne, et de l'intégrer davantage dans les procédures du groupe.

Les procédures de reporting sont en cours de révision suite à l'acquisition d'un logiciel ERP.

9.4.3 Pouvoirs du Président Directeur Général

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

9.4.4 Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, il devra obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration:

- a) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants
- b) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seul et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Fait à Mauguio, le 27 mars 2013

Le Président Directeur Général

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRÉSORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.



11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2012, l'effectif du groupe DMS comprenait 8 ingénieurs de niveau Bac +5 ou titulaire d'un doctorat, et 8 personnes de niveau supérieur ou égal à Bac +2.

La demande déposée en 2009 a donné lieu à l'obtention d'un brevet en 2012 sous le n°d'enregistrement national 0953313 (Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention: 03.08.12 Bulletin 12/31).

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉES LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

La table Platinum est aujourd'hui reconnue comme étant l'une des meilleures tables de radiologie télécommandée disponible sur le marché en termes de spécification et d'ergonomie.

En 2012, DMS a commencé à attaquer le marché export et souhaite aujourd'hui augmenter fortement sa présence autant dans les pays matures qu'en adressant les marché de niches haut de gamme dans les pays émergents.

En ce qui concerne le marché de l'ostéodensitométrie, DMS souhaite progressivement augmenter l'attractivité de sa solution par la mise a disposition de nouveaux outils d'aide au diagnostic basés sur des technologie de reconstruction 3D.

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de DMS dépend du dynamisme des marchés adressés. Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la situation de DMS.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dehors de ces événements, DMS ne connaît pas à ce jour, d'évènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires »

15.1 PRÊT OU GARANTIES ACCORDÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

15.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

Néant

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 « Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration »

17 SALARIES

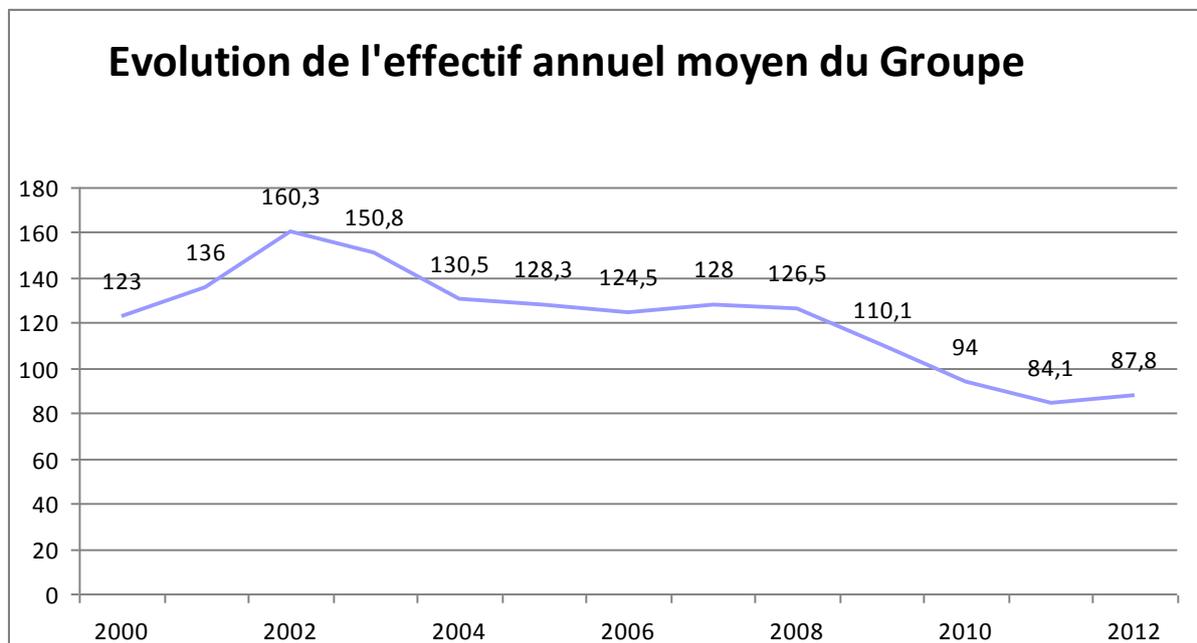
17.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/09	Au 31/12/10	Au 31/12/11	Au 31/12/12
Direction	1	1	2	2
Service Commercial France	6	5	-	-
Service Commercial Export	9	9	11	10
Service Technique (SAV)	19	21	19	18
Production / achats / stocks-expéditions	33	31	36	28
Comptabilité, Ressources Humaines	4	4	4	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	17	15	16	16
Qualité / Marketing / Administratif	6	5	5	5
Total	95	91	93	82

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif moyen	160	151	131	128	124	128	126	110	94	84	88

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	5 083 398	6,83%	5 083 398	5 083 398	6,83%	6,82%
Samuel Sancerni	885 353	1,19%	885 353	885 353	1,19%	1,19%
Boussard&Gavaudan	11 000 000	14,78%	11 000 000	11 000 000	14,78%	14,76%
Autocontrôle	122 958	0,17%	-	122 958	0,00%	0,16%
PUBLIC	57 330 447	77,04%	57 453 799	57 453 799	77,21%	77,08%
TOTAL	74 422 156	100,00%	74 422 550	74 545 508	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2011 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	83 383	0,20%	83 383	83 383	0,20%	0,20%
Autocontrôle	122 958	0,29%	-	122 958	0,00%	0,29%
PUBLIC	41 747 352	99,51%	42 004 833	42 004 833	99,80%	99,51%
TOTAL	41 953 693	100,00%	42 088 216	42 211 174	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2010 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% nombres d'actions	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote Théorique*
Jean-Paul Ansel – GSE Holding	83 383	0,20%	83 383	83 383	0,20%	0,20%
Autocontrôle	122 958	0,29%	0	122 958	0%	0,29%
PUBLIC	41 648 474	99,51%	41 969 142	41 969 142	99,80%	99,51%
TOTAL	41 854 815	100,00%	42 052 525	42 175 483	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Le nombre d'actions à la date d'établissement du document de référence tient compte de l'émission de :

- 375 actions nouvelles par exercice de 375 BSA C en novembre 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 3 janvier 2012 ;
- 100 actions nouvelles par exercice de 100 BSA D en novembre 2011, constatée lors du conseil d'Administration du 3 janvier 2012.
- 52 913 actions nouvelles par exercice de 52 913 BSA C en janvier et en février 2012, constatée lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2012 ;
- 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D en janvier et en février 2012, constatée lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2012.
- de 156 088 actions nouvelles par exercice de 156 088 BSA C en mars et avril 2012, constatée lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2012.
- de 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D en mars 2012, constatée lors du conseil d'administration du 31 mai 2012.
- de 32 304 343 actions nouvelles résultant de l'augmentation de capital, constatée lors du conseil d'administration du 31 mai 2012.
- de 5 532 actions nouvelles par exercice de 5 529 BSA D de mai 2012 à février 2013, constatée lors du conseil d'administration du 28 mars 2013.

Franchissement de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de DMS au cours de l'année 2012 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Le 6 juin 2012, M. Jean-Paul Ansel a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 juin 2012, indirectement par l'intermédiaire de la société de droit belge GSE Holding – Jean-Paul Ansel (Stationsstraat 68, 94 050 Haaltert, Belgique) qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir 5 083 384 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 6,83% du capital et 6,81% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuils résultait de la souscription à l'augmentation de capital de la société DMS

Le 4 juin 2012, complété notamment par un courrier reçu le 6 juin 2012, la société de droit britannique Boussard & Gavaudan Asset Management, LP (1 Dover Street, Londres W1S 4 LA, Royaume Uni) agissant pour le compte du fonds B&G Master Fund Plc dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 juin 2012, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir pour le compte dudit fonds 14 371 063 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 19,31% du capital et 19,25% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société DMS. Par courrier reçu le 6 juin 2012, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « L'acquisition des titres de la société DMS par la société Boussard & Gavaudan Asset Management LP agissant au nom et pour le compte du fonds B&G Master Funds plc s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société DMS ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Boussard & Gavaudan Asset Management n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société DMS ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

le 13 mars 2013, la société de droit britannique Boussard & Gavaudan Asset Management, LP (9 - 10 Savile Row, Londres W1S 3 PF, Royaume Uni) agissant pour le compte du fonds B&G Master Fund Plc dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mars 2013, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir pour le compte dudit fonds 11 000 000 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 14,78% du capital et 14,76% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DMS sur le marché.

Pactes entre actionnaires :

Un pacte d'actionnaires entre Messieurs Jean-Paul Ansel (Président Directeur Général de DMS), Antoine Rabaste et la société DMS a été conclu le 15 mars 2010.

Ce pacte, conclu pour 5 ans, a pour objet de déterminer les "conditions dans lesquelles M. Rabaste apportera son soutien aux résolutions que M. Ansel pourra proposer au conseil d'administration" de DMS.

En application des clauses du pacte, M. Rabaste s'engage à voter (i) en faveur de toute résolution soumise à l'assemblée par le conseil d'administration de DMS et ayant obtenu l'aval de M. Ansel, et (ii) à s'abstenir de soutenir les résolutions ayant pour objectif la nomination d'administrateurs n'ayant pas reçu l'aval de M. Ansel ou la révocation d'administrateurs sans l'aval de M. Ansel.

M. Rabaste a informé le 2 février 2012 la société DMS ne plus détenir d'actions DMS rendant caduc le pacte d'actionnaires.

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

la société de droit britannique Boussard & Gavaudan Asset Management, LP (9 - 10 Savile Row, Londres W1S 3 PF, Royaume Uni) agissant pour le compte du fonds B&G Master Fund Plc dont elle assure la gestion, a déclaré le 8 mars 2013 détenir pour le compte dudit fonds 11 000 000 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 14,78% du capital et 14,76% des droits de vote.

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession abintesta ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

A la date d'établissement du document de référence, il existe 123 352 actions à droit de vote double dont 97 410 actions sont détenues par Monsieur Jean Luc Dumas, ex-administrateur.

18.3 CHANGEMENT DU CONTRÔLE

La Société n'a connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

Cf. Comptes consolidés, note 26 « Autres informations » (parties liées)

Cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées page 148

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2012

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Actif non courant			12 mois	12 mois
Goodwill		Note 4	973	973
Immobilisations incorporelles		Note 4	1 205	1 087
Immobilisations corporelles		Note 5	805	882
Impôt différé actif		Note 21	-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	82	176
Participation des les entreprises associées				
Autres actifs non courants				
Total de l'actif non courant			3 065	3 118
<i>Actif courant</i>				
Stocks		Note 7	6 573	6 466
Créances clients		Note 8	6 473	7 949
Autres actifs courants		Note 9	1 747	1 729
Trésorerie et équivalence de trésorerie		Note 10	5 300	1 810
Total de l'actif courant			20 092	17 954
TOTAL DE L'ACTIF			23 157	21 072

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			12 mois	12 mois
Capital émis		Note 23	12 038	12 442
Prime d'émission			8 221	8 191
Autres réserves		-	5 917	9 493
Résultat de l'exercice		-	468	2 342
Capitaux propres part du Groupe			13 875	8 798
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			108	107
Total des capitaux propres			13 983	8 905
<i>Passif non courant</i>				
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 12	441	142
Impôts différés passifs		Note 21		
Provisions à long terme		Note 11	22	4
Total du passif non courant			463	146
<i>Passif courant</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 13	4 722	7 767
Autres créditeurs		Note 13	1 510	1 750
Dettes financières (part <1 an)		Note 12	2 288	2 173
Partie courante des emprunts long terme		Note 12	109	239
Impôts exigibles			-	-
Provisions à court terme		Note 11	81	92
Total du passif courant			8 711	12 021
TOTAL DU PASSIF			23 157	21 072

20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2012

ETAT DU RESULTAT GLOBAL		31/12/2012	31/12/2011
K€	Notes	12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	27 964	21 263
Autres produits	Note 17	1 499	1 474
Variation de stocks de produits finis en cours		196	-790
Marchandises et matières consommées		-21 200	-14 613
Frais de personnel	Note 18	-4 863	-4 306
Dotations aux amortissements	Note 5	-155	-166
Dotations aux provisions	Note 11	726	-18
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-624	-672
Charges externes		-3 669	-3 424
Autres charges	Note 19	-367	-372
Résultat opérationnel		-493	-1 625
Produits financiers		95	38
Charges financières		-69	-137
Résultat financier	Note 20	26	-99
Résultat avant impôt		-467	-1 724
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-467	-1 724
Impôt sur le résultat	Note 21	-	-618
Résultat net consolidé		-467	-2 342
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	0
Résultat net consolidé-part du groupe		-468	-2 342
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 24	-0,01	-0,06
Résultat dilué par action	Note 24	-0,01	-0,06

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		31/12/2012	31/12/2011
		12 mois	12 mois
Résultat net		- 467	- 2 342
Écarts de conversion		-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 467	- 2 342
Dont part du groupe		- 468	- 2 342
Dont part des intérêts minoritaires		1	-

20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 1er janvier 2011	41 675 733	12 376	8 174	- 9 492	11 058	107	11 166
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paievements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre					-		-
Autres					-		-
Résultat net				- 2 342	- 2 342	-	- 2 342
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Dividendes					-		-
Augmentation de capital	222 072	66	16		82		82
Réduction de capital					-		-
Solde au 31 décembre 2011	41 897 805	12 442	8 191	- 11 835	8 798	107	8 905
Solde au 1er janvier 2012	41 897 805	12 442	8 191	- 11 835	8 798	107	8 905
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paievements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre					-		-
Autres					-		-
Résultat net				- 468	- 468	1	- 467
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 266		266		266
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Dividendes					-		-
Coût des paievements en actions				254	254		254
Augmentation de capital	32 518 819	5 261	296		5 557		5 557
Réduction de capital		- 5 664		5 664	-		-
Solde au 31 décembre 2012	74 416 624	12 038	8 221	- 6 385	13 875	108	13 983

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 467	- 2 342
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	786	842
. Variation des impôts différés	-	-
. Résultat de cession d'actifs non courants		
. Quote part de subventions d'investissement	-	-
. Abandons de créances		
. Coût des avantages accordés	254	
Marge brute d'autofinancement	573	- 1 500
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel b)	- 1 934	- 2 213
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 1 360	- 3 713
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 821	- 987
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants	-	-
Réduction d'actifs financiers	94	
Incidence variation de périmètre	-	-
Variation des autres actifs non courants		-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 727	- 987
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	405	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	5 292	83
Augmentation cession de créance b)	115	730
Nouveaux emprunts et financements		211
Remboursements d'emprunts et financements	- 235	33
Remboursement d'avances conditionnées		100
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	5 577	891
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	3 490	- 3 810
Trésorerie d'ouverture	1 810	5 620
Trésorerie de clôture c)	5 300	1 810
Variation trésorerie nette	3 490	- 3 810

Notes au tableau des flux de trésorerie :

- a) à l'exclusion des provisions sur actifs circulants assimilées à des charges décaissables
- b) le groupe ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement
- c) Cf note 10 pour le détail des montants de trésorerie d'ouverture et de clôture

20.1.5 Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Opérations sur le capital, renforcement des fonds propres

Lors de l'assemblée générale mixte du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouvait en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;
- A l'issue de cette opération, le capital social s'élevait à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €) ;

Diagnostic Medical Systems (DMS) a renforcé ses fonds propres au premier semestre 2012 pour un montant total de 5,3 M€ :

- DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA C et BSA D. A l'issue de ces opérations, 214 476 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 65 363 € dont 34 760 € de capital et 30 603 € de prime d'émission ; Cf. Note 23
- DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix unitaire de 0,17 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 491 738 euros dont 5 225 850 euros correspondant à la part de capital émis et 265 888 euros de prime d'émission.
- Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 265 888 euros, le solde étant comptabilisé en charges externes à hauteur de 51 591 euros.
- A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 12 038 323 euros divisé en 74 416 624 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Enfin, suite à l'augmentation de capital de mai 2012 et indiquée ci-dessus, le conseil d'administration du 31 mai 2012 a modifié la parité des BSA D comme suit : la parité d'exercice des BSA D a été portée de 1 action DMS à 1,02 action DMS pour 1 BSA D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012, les porteurs de BSA D ont adopté les résolutions suivantes :

- la réduction du prix d'exercice des BSA D de 0,50 euros à 0,34 euros jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013 ;
- La modification de la parité d'exercice : chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 0,34 euros.

Contrôles fiscaux

Comme indiqué dans le document de référence de l'exercice 2011, la société DMS a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. Cette vérification a porté sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ainsi que sur le premier semestre 2011 (pour la TVA uniquement). Les propositions de rectification avaient été partiellement contestées. En date du 27 juin 2012, l'administration, après analyse des contestations, a adressé à DMS une réponse aux observations du contribuable qui maintenait partiellement les redressements proposés. En conséquence la société s'était engagée dans une procédure de saisine de la commission départementale des impôts directs. Suite à l'avis de la commission réunie le 4 décembre 2012 et rendu le 21 janvier 2013 et suite à l'acceptation datée du 7 février 2013 par DMS de la proposition de conciliation transmise par l'administration le 4 février 2013, le Groupe a connu une réduction de ses déficits reportables d'un montant de 675 K€, ramenant le montant de ceux-ci à de 25 818 K€ à 25 142 K€ au 1^{er} janvier 2012. Pour rappel, aucun impôt différé actif n'est reconnu dans les comptes consolidés. Enfin l'impact du redressement au titre d'une retenue à la source relative à la vérification de comptabilité pour l'exercice 2008 et qui n'avait pas été contesté avait été comptabilisé dans les comptes annuels 2011 du Groupe (charge de 16 K€).

En 2012, le groupe avait saisi le conseil d'état de deux pourvois pour les sociétés Medilink et DMS contre les arrêts de la cour administrative d'appel de Marseille relatifs à un litige avec l'administration fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le conseil d'état a rendu le 22 mars 2013 des décisions de non admission de ces pourvois, toutes les voies de recours sont à présent épuisées. (La charge relative à ces condamnations a déjà été comptabilisée au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 821 K€, déjà réglé par décaissements et par compensation avec différents crédits d'impôts).

Autres éléments

A l'occasion de la fermeture d'un local de stockage, le Groupe DMS a procédé à la destruction de stocks obsolètes pour un total de 549 K€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 138 K€.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions). L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans. Ce plan d'actions impacte le résultat du Groupe au 31 décembre 2012 de -376 K€ (dont 122 K€ de contribution patronale sur l'attribution).

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Comme indiqué ci-dessus DMS a accepté en février 2013 les conséquences de la vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale relative aux exercices 2008 à 2010 et réduisant les déficits reportables du Groupe.

Autres événements postérieurs à la clôture : cf partie « litiges » de la note 15

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Le groupe DMS n'a pas été totalement épargné par la crise au cours de 2012. Cependant, il est impossible d'en mesurer précisément l'impact. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels, ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date de clôture mais également sur des conséquences, de cette crise économique et financière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS de l'IASB** telles qu'adoptées au 31 décembre 2012 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2012

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2012

Au 31 décembre 2012, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2011, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1^{er} janvier 2012 (Voir ci-après).

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2012 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées et sont sans impact sur les états financiers du groupe, il s'agit des normes et amendements suivants :

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter de 2012 en Europe :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
Améliorations IFRS 7 – Transferts d'actifs financiers – informations à fournir	1/07/2011	1/07/2011

Au 31 décembre 2012, le Groupe n'applique pas de normes, amendements et interprétations par anticipation. Ces normes, amendements et interprétations n'auraient pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2012 du groupe et sont les suivants :

IFRS 9 Instruments financiers³
 IFRS 10 États financiers consolidés¹
 IFRS 11 Partenariats¹
 IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités¹
 IFRS 13 Évaluation de la juste valeur¹
 Modifications d'IFRS 7 Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers¹
 Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 Date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 et obligations d'information transitoires³
 Modifications d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12 États financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : Dispositions transitoires¹

IAS 19 (telle que révisée en 2011) Avantages du personnel¹
IAS 27 (telle que révisée en 2011) États financiers individuels¹
IAS 28 (telle que révisée en 2011) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises¹
Modifications d'IAS 32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers²
Modifications des IFRS Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011, sauf en ce qui a trait à la modification d'IAS 1¹
IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert¹
Amendements à IAS 12 (Impôts sur le résultat) et IFRS 1 (Première adoption des IFRS)⁴
Amendements à IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) et IAS 27 (Etats financiers individuels) pour les entités d'investissements⁵

¹ En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

² En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

³ En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015.

⁴ Textes adoptés par l'Union Européenne en décembre 2012 et dont l'application est possible au 1^{er} janvier 2012

⁵ Textes publiés par l'IASB le 31 octobre 2012, dont la date d'application prévue par l'IASB est fixée au 1er janvier 2014, avec possibilité d'une application anticipée.

Pour les notes ¹, ² et ³, il s'agit des dates d'entrée en vigueur pour l'IASB. La date d'application pour l'Union Européenne est le 1^{er} janvier 2014 pour les normes relatives à la consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 révisée, IAS 28 révisée et dispositions transitoires).

Continuité d'exploitation

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique qui avait impacté le niveau d'activité et de résultats (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales) du Groupe, la Direction avait mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

- Le lancement commercial en 2010 de nouveaux produits (Ostéodensitomètre Stratos DR et table de radiologie Platinum) qui ont permis au Groupe DMS d'asseoir le développement de l'activité en 2011 et 2012 et d'accroître sa part de marché,
- La mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts initié en 2009 (charges de structures et charges de personnel)

En termes de renforcement des fonds propres, DMS a procédé au cours de l'exercice 2012 :

- à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA C et BSA D pour un montant total de 65 K€ (incluant la prime d'émission) ;
- à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles pour un montant global de 5 492 K€ (incluant 266 K€ de prime d'émission).

Au 31 décembre 2012 nous nous sommes assurés, au travers de nos plans de trésorerie que les mesures prises permettaient au groupe de disposer d'un niveau de liquidité satisfaisant.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.



Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe est organisé autour de deux métiers qui constituent deux secteurs opérationnels :

- La radiologie,
- L'ostéodensitométrie.

Radiologie : systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic

Osteodensitométrie : systèmes de diagnostic de l'ostéoporose.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires....). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié, les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill (973 K€) est composé exclusivement de l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie).

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT APELEM est réalisée par l'application de différentes méthodes principalement :

L'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »).

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés. Ces hypothèses laissent entrevoir un retour à la rentabilité progressif avec un premier cash flow positif en 2013.
- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions,

- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 2,59 des ventes réalisées (année 2012) correspond au multiple le plus faible de l'échantillon auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle.
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation a été évalué à 14,34%.

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant de goodwill présenté au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrite en note 4 pourraient induire une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers n'inclut pas les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 2,96% au 31 décembre 2012.

Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'inaccessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.
- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 Périètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2012 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51,00% (1)

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

La société DMS avait acquis des titres de la société DMS GMBH pour 28 K€ lors de sa création en 2011. Cette société sans activité, du fait de débouchés stratégiques escomptés et non réalisés, a finalement été cédée courant 2012.

DMS GMBH ne faisait pas partie du périmètre de consolidation retenu pour l'établissement des comptes 2011 (pas de variation du périmètre).

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2012			31/12/2011		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concesssions, brevets, licences	590	441	149	555	419	136
Frais de R&D	3 955	2 898	1 057	3 261	2 309	952
Goodwill	3 773	2 801	972	3 773	2 801	972
Autres actifs incorporels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	8 317	6 140	2 178	7 589	5 529	2 060

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concesssions, brevets, licences	555	48	-	13	590
Frais de R&D	3 261	694	-	-	3 955
Goodwill	3 773	-	-	-	3 773
Autres actifs incorporels	-	-	-	-	-
TOTAL	7 589	742	-	13	8 317

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concesssions, brevets, licences	419	35	-	13	441
Frais de R&D	2 309	589	-	-	2 898
Goodwill	2 801	-	-	-	2 801
Autres actifs incorporels	-	-	-	-	-
TOTAL	5 529	624	-	- 13	6 140

Le **goodwill** est constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées selon les entités juridiques opérationnelles auxquelles il se rapporte. Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité.

La valeur de l'UGT d'APELEM (secteur opérationnel de la radiologie) est la moyenne pondérée de deux méthodes d'évaluation par les flux de trésorerie disponibles (méthode DCF).

- Pour une première méthode, la valeur terminale est fondée sur un taux de croissance à l'infini d'un flux normatif ;
- Pour une deuxième méthode, la valeur terminale est le résultat d'un multiple des ventes de la dernière période de prévision des flux de trésorerie.

Les estimations de flux futurs de trésorerie actualisés calculés ont pris en compte un taux d'actualisation de 14,34 % et un taux de croissance à l'infini de 1%. Le multiple des ventes retenu est de 2,59.

Les évaluations ainsi effectuées au 31 décembre 2012 n'ont pas conduit à constater des dépréciations sur le goodwill.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Multiple des ventes	
Variation hypothèses	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25%	+ 25%
Variation en % de l'excédent	12%	-11%	-1%	1%	-45%	45%

Aucun des scénarios décrits ci-dessus n'induirait une dépréciation potentielle du goodwill.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Ostéo	Radiologie	Total
Brut Ouverture	1 085	2 175	3 260
Acquisition	212	482	694
Diminution	-	-	-
Brut clôture	1 297	2 657	3 955
Amortissements ouverture	879	1 430	2 309
Dotation	145	444	589
Reprise	-	-	-
Amortissement clôture	1 024	1 874	2 898
TOTAL FRAIS DE R&D	273	783	1 057

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2012			31/12/2011		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	780	233	1 013	751	262
Matériel et outillage	699	420	280	669	343	327
Agencements et autres	770	479	292	723	429	294
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 483	1 679	805	2 405	1 523	882

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	1 013	-	-	-	1 013
Matériel et outillage	669	30	-	-	699
Agencements et autres	723	49	-	2	770
TOTAL	2 405	79	-	2	2 483

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Sortie	Clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions (1)	751	29	-	-	780
Matériel et outillage	343	77	-	-	420
Agencements et autres	429	50	-	1	479
TOTAL	1 523	155	-	1	1 679

(2) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur.

Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	31	59
Autres (dont dépôts et cautionnement)	51	117
TOTAL	82	176

Les titres de participation sont non consolidés et concernent la société Russe SPECTRAP à hauteur de 31 K€, société détenue à 33 %.

La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31K€) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Les autres titres de participation qui avaient été acquis en 2011 et qui concernaient la société DMS GMBH créée en 2011 située en Allemagne ont été cédés sur la période 2012 pour une valeur symbolique.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2012			31/12/2011			variation N/N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	6 119	681	5 439	6 527	1 289	5 238	201
En cours de production	879	0	879	822	0	822	57
Produits finis	265	11	255	131	17	114	141
Marchandises	53	53	0	432	140	292	-292
TOTAL	7 317	744	6 573	7 912	1 446	6 466	107

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2012	31/12/2011	variation
Créances clients	6 269	7 742	- 1 473
Clients douteux	1 709	1 742	- 33
Factures à établir		2	- 2
Provisions pour dépréciation	- 1 505	- 1 537	32
TOTAL	6 473	7 949	- 1 476

La baisse du poste client, alors que le chiffre d'affaires de la période 2012 est en hausse, est liée à l'importance des ventes du dernier trimestre 2011 qui pesaient dans les créances clients à fin 2011.

Echéances créances clients (6 269 K€)

<i>Echéances clients (en K€)</i>	31/12/2012
Echéances inférieures à 1 mois	3 061
Echéances entre 1 et 6 mois	3 115
Echéances entre 6 et 12 mois	93
Total créances clients	6 269

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2012	31/12/2011	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	132	67	65
Personnel	17	5	12
Impôt sur les bénéfices	621	262	359
Impôts et taxes	587	1 153	- 566
Autres créances	250	23	227
Charges constatées d'avance	140	219	- 79
TOTAL	1 747	1 729	18

Le poste créances d'impôt sur les bénéfices concerne les crédits d'impôt recherche calculés pour les sociétés DMS et APELEM.

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2012	31/12/2011	variation
Valeurs mobilières de placement		30	-30
Comptes à terme	1 552		1 552
Disponibilités	3 748	1 780	1 968
TOTAL	5 300	1 810	3 490

NOTE 11 Variation des dotations aux provisions

Bilan

K€	31/12/2011	Augment°	Diminution	31/12/2012
Provision pour litiges	92		-11	81
Provision pour risque couverture de change				
Provision pour restructuration				
<i>Sous total provisions court terme</i>	<i>92</i>	<i>0</i>	<i>-11</i>	<i>81</i>
Indemnités de retraite (long terme)	4	18		22
<i>Sous total provisions long terme</i>	<i>4</i>	<i>18</i>		<i>22</i>
TOTAL	96	18	-11	103

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2012
Augmentation des provisions	18
Diminution des provisions	-11
Variation des dépréciations de stocks	-702
Variation des dépréciations de créances clients	-32
TOTAL	-726

Comme indiqué en Note 1 Eléments marquants de l'exercice, la société a procédé à la destruction de stocks obsolètes, ceux-ci étant en grande partie provisionnés lors de la précédente clôture, cela impacte le montant indiqué ci-dessus relatifs à la variation des dépréciations de stocks.

NOTE 12 Passifs financiers

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 484 K€, sont constituées d'une part de 79 K€ d'avances de la COFACE dans le cadre d'une assurance prospection commerciale (291 K€ au 31/12/11)

D'autre part, le groupe a bénéficié en 2012 d'une aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon d'un montant total de 540 K€ dont 405 K€ déjà reçus au 31 décembre 2012.

Ventilation des dettes financières

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	31/12/2012	31/12/2011	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	405	78	327
Emprunts (part >1 an)	36	64	- 28
Emprunts (part >5 ans)		-	-
TOTAL	441	142	299

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2012	31/12/2011	variation
Avances conditionnées (a)	79	213	- 134
Emprunt (part <1 an)	30	26	4
<i>Sous total</i>	109	239	- 130
Banques créditrices	-	-	-
Mobilisations de créances (b)	2 288	2 173	115
<i>Sous total</i>	2 288	2 173	115
TOTAL	2 397	2 412	- 15

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2012	31/12/2011	variation
Avances conditionnées	484	291	193
Emprunts bancaires	66	90	- 24
Banques créditrices	-	-	-
Mobilisations de créances (b)	2 288	2 173	115
TOTAL	2 838	2 554	284

(a) L'encours d'avance liée à la dette financière non bancaire du groupe et relative au contrat d'assurance prospection COFACE s'élève à 79 K€ pour le groupe au 31/12/2012, cette avance fera l'objet d'un remboursement intégral qui devrait intervenir en 2013 (les montants de remboursements annuels sont calculés en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans les pays objet du contrat, la part de remboursement à moins d'un an se fonde sur des hypothèses de chiffre d'affaires estimées comme probables).

Par ailleurs, le groupe a bénéficié en 2012 d'une aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon d'un montant total de 540 K€ dont 405 K€ déjà reçus au 31 décembre 2012. Ces fonds devraient être remboursés par mensualités trimestrielles à compter de septembre 2014.

(b) Le financement du groupe à court terme était assuré au 31 décembre 2012 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 288 K€ (dont 2137 K€ de mobilisations de créances clients). Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.

NOTE 13 **Autres dettes**

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2012	31/12/2011	variation
Fournisseurs	4 722	7 767	-3 045
Avances reçues	184	101	83
Personnel	370	414	-44
Organismes sociaux	540	470	70
Etats, TVA	130	335	-205
Autres dettes fiscales et sociales	247	333	-86
Autres dettes	39	96	-57
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres dettes	1 510	1 750	-240
TOTAL	6 232	9 517	-3 285

La baisse du poste fournisseurs, alors même que l'activité du groupe a crû sur 2012, s'explique notamment par un stockage significatif réalisé fin 2011 en prévision de ventes à honorer début 2012.

NOTE 14 **Engagements de retraite**

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 2,96% au 31 décembre 2012
- Table de mortalité : INSEE 2008
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Provision au 31/12/2011	4 K€
Provision au 31/12/2012	22 K€
Variation	18 K€

NOTE 15 **Autres engagements hors bilan**

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2012	31/12/2011	variation
Privilège Trésor	-	-	-
Cautions et garanties	5 650	6 410	- 760
Nantissements	-	-	-
Retour à meilleure fortune	-	710	- 710
TOTAL	5 650	7 120	- 1 470

Les « cautions et garanties » (5 650 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune (710 K€ en 2011) concernaient l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans avec un terme au 22 décembre 2012.

Litiges :

En 2012, le groupe avait saisi le conseil d'état de deux pourvois pour les sociétés Medilink et DMS contre les arrêts de la cour administrative d'appel de Marseille relatifs à un litige avec l'administration fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le conseil d'état a rendu le 22 mars 2013 des décisions de non admission de ces pourvois, toutes les voies de recours sont à présent épuisées. (La charge relative à ces condamnations a déjà été comptabilisée au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 821 K€, déjà réglé par décaissements et par compensation avec différents crédits d'impôts).

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2012 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a décidé de faire appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2012.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2012.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2012	31/12/2011	variation N/N-1
Vente de marchandises	539	207	332
Biens et services vendus	27 425	21 056	6 369
TOTAL	27 964	21 263	6 701

NOTE 17 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2012	31/12/2011	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	41	7	34
Production immobilisée	673	414	259
Crédits d'impôts	380	264	116
Autres	405	789	-384
TOTAL	1 499	1 474	25

Le poste « Autres produits opérationnels » inclut notamment 379 K€ de crédit d'impôt recherche 2012. DMS comptabilise depuis 2010 les produits de crédit d'impôt recherche selon IAS 20 soit en subvention, afin de prendre en compte la recommandation CNCC. Ce poste figurait avant 2010 en impôt sur le résultat.

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2012	31/12/2011	variation N/N-1
Salaires	3 156	3 045	111
Charges sociales	1 331	1 261	70
Charges liées aux paiements en actions	376		376
TOTAL	4 863	4 306	557

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 88 salariés contre 84 au 31/12/2011.

La charge de 376 K€ relative aux paiements en actions comprend la contribution patronale pour 122 K€ relative au plan d'attribution d'actions gratuites décidé par le conseil d'administration du 31 mai 2012 ainsi que 254 K€ concernant l'étalement de la charge relative à la valeur du plan sur la durée de la période d'acquisition.

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste « Autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnelles ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Le poste est ventilé ainsi :

Autres charges opérationnelles (K€)	31/12/2012	31/12/2011	variation N/N-1
Autres charges	101	107	-6
Impôts et taxes	266	265	1
TOTAL	367	372	-5

Dépenses de Recherches et développement :

En 2012, le Groupe DMS a investi environ 3,03% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 0,85 M€, contre 3,27% en 2011, ventilés de la façon suivante :

K€	2012	2011
Masse salariale imputée à la R&D	846	695
Achats, fournitures, matériels et documentations	-	-
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	-	-
Redevances sur brevets et licences	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL	846	695

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2012	31/12/2011	variation N/N-1
Produits des placements	18	21	-3
Gains de change	76	17	59
Autre	1		1
Produits financiers	95	38	57
Intérêts des emprunts et financements court terme	35	50	-15
Pertes de change	34	34	0
Dépréciations		6	-6
Autres		47	-47
Charges financières	69	137	-68
RESULTAT FINANCIER	26	-99	125

NOTE 21 Impôts – Preuve d'impôt
Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	25 603	8 534
TOTAL	25 603	8 534

Les montants indiqués ci-dessus tiennent compte de l'impact sur les déficits reportables du Groupe des rectifications relatives à la vérification de comptabilité de la société DMS pour les exercices clos le 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010. Ces rectifications d'un montant de -675 K€ ont en effet fait l'objet d'une acceptation par DMS en date du 7 février 2013 (Cf. Note 1)

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2012 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	2012		2011	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	- 467		- 2 342	
Charge ou produit théorique d'impôt				
Dépréciation écart d'acquisition				
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS				- 618
Autres différences permanentes	- 6		- 759	
Impôts différés actifs non pris en compte	- 461		- 1 582	
Divers				
TOTAL				- 618
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé				- 618

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Activité
Ostéodensitométrie
Radiologie

Un client représente au sein de l'activité radiologie, sur l'exercice 2012, près de 26% du chiffre d'affaires total du groupe. Le groupe considère que l'activité générée par ce client ne représente pas un secteur opérationnel distinct.

Information sectorielle

<u>31/12/2012</u>	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2012
<i>Chiffre d'affaires total</i>	23 366	7 265	30 631
<i>Elimination du CA inter activités</i>	-149	-2 518	-2 667
CA sur clients externes	23 217	4 747	27 964
<i>Résultat opérationnel</i>	-365	211	-154
<i>Retraitements de consolidation</i>	-5	-334	-339
Résultat opérationnel consolidé	-370	-123	-493
Résultat financier consolidé	19	7	26
Charge d'impôt consolidée			
Résultat net consolidé	-351	-116	-467

<u>31/12/2011</u>	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2011
<i>Chiffre d'affaires total</i>	17 686	6 345	24 031
<i>Elimination du CA inter activités</i>	-205	-2 563	-2 768
CA sur clients externes	17 481	3 782	21 263
<i>Résultat opérationnel</i>	-1 327	-974	-2 302
<i>Retraitements de consolidation</i>		677	677
Résultat opérationnel consolidé	-1 327	-298	-1 625
Résultat financier consolidé	-74	-25	-99
Charge d'impôt consolidée	-141	-477	-618
Résultat net consolidé	-1 542	-800	-2 342

Répartition Géographique du Chiffre d'affaires :

	31/12/2012	31/12/2011
Afrique	7 239	3 642
Amérique du Nord et du Sud	738	1 077
Asie	1 864	2 197
Europe (*)	16 216	13 511
Moyen Orient	1 905	836
Océanie	-	-
TOTAL	27 962	21 263

(*) Dont 3 140 K€ de chiffre d'affaires réalisé en France en 2012 (contre 4 184 K€ en 2011)

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Le Conseil d'Administration du 3 janvier 2012 a constaté l'émission :

- de 375 actions nouvelles par exercice de 375 BSA C
- de 100 actions nouvelles par exercice de 100 BSA D

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2012 a constaté l'émission :

- de 52 913 actions nouvelles par exercice de 52 913 BSA C
- de 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D

Le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 a constaté l'émission :

- de 156 088 actions nouvelles par exercice de 156 088 BSA C
- de 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D

La constatation de l'exercice de ces bons impacte le capital de + 35K€ et les primes d'émission de + 30 K€.

Comme indiqué en Note 1 Eléments marquants de l'exercice, DMS a procédé à une réduction de son capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions et imputation sur le report à nouveau et à une augmentation de capital par émission d'actions. Pour plus d'informations se reporter à cette Note.

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 12 038 324 € et se compose de 74 416 624 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Récapitulatif des BSA C et D :

	BSA C	BSA D
Date d'échéance des bons	30/04/12	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,30 €	0,34 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	13 891 911	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2010	95 654	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	13 796 257	13 880 756
Nombre de bons exercés en 2011	96 678	17 858
Nombre de bons radiés au 31/12/2011		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2011	13 699 579	13 862 898
Nombre de bons exercés en 2012	209 001	9 299
Nombre de bons devenus caducs au 30 avril 2012	13 490 578	
Nombre de bons radiés au 31/12/2012	-	
Nombre de bons restants à exercer au 31/12/2012	-	13 853 599

Suite à l'augmentation de capital de mai 2012, le conseil d'administration du 31 mai 2012 a modifié la parité des BSA D comme suit : la parité d'exercice des BSA D est portée de 1 action DMS à 1,02 action DMS pour 1 BSA D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012, les porteurs de BSA D ont adopté les résolutions suivantes :

- la réduction du prix d'exercice des BSA D de 0.50 euros à 0.34 euros jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013
- La modification de la parité d'exercice : chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 0.34 euros

Pour information, 4 299 BSA D exercés sur 2012 n'ont pas encore fait l'objet d'une constatation d'augmentation de capital par le conseil d'administration de DMS.

Actions gratuites

Comme indiqué en Note 1 Eléments marquants de l'exercice, le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites. Pour plus d'informations se reporter à cette Note.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante:

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan au 31/12/2012 (A)*(B)	870 971,97 €	870 971,97 €

Cette valeur déterminée sera passée en charges de personnel de manière lissée sur la durée de la période d'acquisition. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2012 est de 254 K€ en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées.

Le nombre d'actions du plan représente 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions.

Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions propres détenues par DMS au 31 décembre 2012 s'établit à 122 958.

NOTE 24 Résultat par action

	31/12/2012	31/12/2011
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	-468	-2 342
<u>Dénominateur (en K€)</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	61 000 886	41 838 425
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	71 756 187	48 958 731
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,01	- 0,06
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,01	- 0,06

(a) Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions	Coeff pondération temps	Nombre d'actions moyen
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	41 897 805	100%	41 897 805
Emission du 03/01/2012	475	99%	470
Emission du 04/04/2012	55 413	74%	40 790
Emission du 31/05/2012	32 677 407	58%	19 061 821
Nombre d'actions moyen avant dilution			61 000 886
Actions dilutives			
Actions gratuites du 31/05/2012	4 584 063	58%	2 674 037
BSA D du 31/05/2012	13 853 599	58%	8 081 264
Nombre d'actions moyen après dilution			71 756 187

NOTE 25 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et aux membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2012			Année 2011		
	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	5	34	29	35	35	-
Missions accessoires	1	10		2	8	
Sous total Audit	6	44	29	37	43	0
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal	-	-	-	-	-	-
Autres prestations			29			38
Sous total autres prestations	0	0	29	0	0	38
TOTAL	6	44	58	52	59	59

NOTE 26 Autres informations

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué dans les Notes 1 et 23 le Groupe a mis en place un plan d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont vus attribuer par ce plan :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions.

Rémunération des membres de la Direction

Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 155 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs il est précisé que Samuel Sancerni,

salarié au titre de Directeur Export, ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires Bruts et autres avantages à court terme	155	100
Jetons de présence	10	4
Avantages en nature	-	-
Indemnités de départ	-	-
Avantages postérieures à l'emploi	-	-
Avantages sur capitaux propres	-	-
Total	165	104

Droit individuel à la formation.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'établit à 6 348 heures.

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

ACTIF (en €)	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 280 750	1 018 036	262 713	200 580	62 133
Concessions, brevets, droits similaires	270 377	134 105	136 272	133 929	2 343
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	208 493	169 390	39 103	39 001	102
Autres immobilisations corporelles	177 356	146 069	31 287	36 966	- 5 679
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	8 090 386	2 914 302	5 176 084	5 018 370	157 714
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	41 632	10 893	30 739	34 926	- 4 187
Prêts					
Autres immobilisations financières	18 556		18 556	17 712	844
TOTAL (I)	10 087 549	4 392 795	5 694 754	5 481 484	213 270
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	971 920	141 417	830 503	821 953	8 550
En-cours de production de biens	14 504		14 504		14 504
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	151 446	9 608	141 838	34 671	107 167
Marchandises	38 064	38 063	1	71 531	- 71 530
Avances et acomptes versés sur commandes	97 746		97 746	7 188	90 558
Clients et comptes rattachés	2 657 686	771 953	1 885 733	1 934 779	- 49 046
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 554		1 554	11 736	- 10 182
. Personnel	433		433	644	- 211
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	620 606		620 606	262 408	358 198
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	69 907		69 907	146 034	- 76 127
. Autres	8 883 375		8 883 375	10 558 952	-1 675 577
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 552 288		1 552 288		1 552 288
Disponibilités	191 613		191 613	123 526	68 087
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	91 573		91 573	111 235	- 19 662
TOTAL (II)	15 342 713	961 041	14 381 672	14 084 657	297 015
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	25 430 262	5 353 836	20 076 426	19 566 141	510 285

20.2.1.2 Bilan passif

PASSIF (en €)	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 12 038 324)	12 038 324	12 441 617	- 403 293
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 221 379	8 190 776	30 603
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-506 486	-5 663 904	5 157 418
Résultat de l'exercice	-4 244 602	-506 486	-3 738 116
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	17 573 498	16 526 886	1 046 612
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	405 000		405 000
TOTAL (II)	405 000		405 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	50 865	116 733	- 65 868
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	50 865	116 733	- 65 868
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	79 341	290 525	- 211 184
. Associés	554 911	708 030	- 153 119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43 415	161	43 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	880 221	1 233 197	- 352 976
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	88 973	132 046	- 43 073
. Organismes sociaux	223 676	119 863	103 813
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	99 926	286 683	- 186 757
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	44 107	56 689	- 12 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 834	- 21 834
Autres dettes	32 495	73 494	- 40 999
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 047 063	2 922 522	- 875 459
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 076 426	19 566 141	510 285

Compte de résultat

En €	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	71 530	72 560	144 090	85 831	58 259	67,88
Production vendue biens	1 716 090	2 326 404	4 042 493	2 985 525	1 056 968	35,40
Production vendue services	831 218	38 216	869 434	935 472	- 66 038	-7,06
Chiffres d'affaires Nets	2 618 837	2 437 180	5 056 017	4 006 829	1 049 188	26,18
Production stockée			121 671	-142 940	264 611	185,12
Production immobilisée			204 104	101 140	102 964	101,80
Subventions d'exploitation			38 500		38 500	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			328 498	129 993	198 505	152,70
Autres produits			28 891	4 882	24 009	491,79
Total des produits d'exploitation (I)			5 777 681	4 099 903	1 677 778	40,92
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			46 300	112 173	- 65 873	-58,72
Variation de stock (marchandises)			113 153	43 936	69 217	157,54
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 481 004	1 922 824	558 180	29,03
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			125 695	-161 944	287 639	177,62
Autres achats et charges externes			1 576 924	1 470 977	105 947	7,20
Impôts, taxes et versements assimilés			50 518	46 661	3 857	8,27
Salaires et traitements			747 504	914 081	- 166 577	-18,22
Charges sociales			459 637	412 371	47 266	11,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations			204 247	270 048	- 65 801	-24,37
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			25 297	160 141	- 134 844	-84,20
Dotations aux provisions pour risques et charges				59 569	- 59 569	-100
Autres charges			44 034	18 199	25 835	141,96
Total des charges d'exploitation (II)			5 874 312	5 269 034	605 278	11,49
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-96 631	-1 169 131	1 072 500	91,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			421 195	390 182	31 013	7,95
Reprises sur provisions et transferts de charges			185 214		185 214	N/S
Différences positives de change			557	207	350	169,08
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			606 966	390 389	216 577	55,48
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 187	6 707	- 2 520	-37,57
Intérêts et charges assimilées			5 617 965	43 133	5 574 832	N/S
Différences négatives de change			4 010	3 434	576	16,77
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			5 626 163	53 273	5 572 890	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 019 197	337 116	-5 356 313	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-5 115 828	-832 015	-4 283 813	514,87

Compte de résultat (suite)

En €	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 795	729 097	- 652 302	-89,47
Produits exceptionnels sur opérations en capital	319		319	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	77 114	729 097	- 651 983	-89,42
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 136	503 169	- 491 033	-97,59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 722		27 722	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	39 858	503 169	- 463 311	-92,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	37 256	225 929	- 188 673	-83,51
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-833 970	-99 601	- 734 369	737,31
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 461 761	5 219 390	1 242 371	23,80
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	10 706 363	5 725 876	4 980 487	86,98
RESULTAT NET	-4 244 602	-506 486	-3 738 116	738,05
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 20 076 426,08 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -4 244 601,65 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Faits caractéristiques :

Croissance organique :

La société a connu sur la période une hausse substantielle de son chiffre d'affaires puisque celui-ci est passé de 4007 K€ en 2011 à 5 056 K€ en 2012. Cette hausse de plus de 26% s'explique notamment par le succès rencontré par les Osteodensitomètres Stratos DR lancés sur le second semestre 2010.

Opérations sur le capital, renforcement des fonds propres

Lors de l'assemblée générale mixte du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouvait en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;

- A l'issue de cette opération, le capital social s'élevait à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €) ;

Diagnostic Medical Systems (DMS) a renforcé ses fonds propres au premier semestre 2012 pour un montant total de 5,3 M€ :

- DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA C et BSA D. A l'issue de ces opérations, 214 476 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 65 363 euros dont 34 760 euros de capital et 30 603 € de prime d'émission ;

- DMS a procédé en date du 31 mai 2012 à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix unitaire de 0,17 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 491 738 euros dont 5 225 850 euros correspondant à la part de capital émis et 265 888 euros de prime d'émission.

- Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 265 888 euros, le solde étant comptabilisé en charges externes à hauteur de 51 951 euros.

A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 12 038 323 euros divisé en 74 416 624 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Enfin, suite à l'augmentation de capital de mai 2012 indiquée ci-dessus, le conseil d'administration du 31 mai 2012 a modifié la parité des BSA D comme suit :

- la parité d'exercice des BSA D a été portée de 1 action DMS à 1,02 action DMS pour 1 BSA D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012, les porteurs de BSA D ont adopté les résolutions suivantes :

- la réduction du prix d'exercice des BSA D de 0,50 euros à 0,34 euros jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013 ;

- La modification de la parité d'exercice : chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 0,34 euros.

Contrôles fiscaux

En 2012, la société avait saisi le conseil d'état d'un pourvoi contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille relatif à un litige avec l'administration fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le conseil d'état a rendu le 22 mars 2013 une décision de non admission de ce pourvoi, toutes les voies de recours sont à présent épuisées.

(La charge relative à cette condamnation a déjà été comptabilisée au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 681 K€, déjà réglé par décaissements et par compensation avec différents crédits d'impôts).

Comme indiqué dans l'annexe de l'exercice 2011, la société DMS a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. Cette vérification a porté sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ainsi que sur le premier semestre 2011 (pour la TVA uniquement). Les propositions de rectification avaient été partiellement contestées. En date du 27 juin 2012, l'administration, après analyse des contestations, a adressé à DMS une réponse aux observations du contribuable qui maintenait partiellement les redressements proposés. En conséquence la société s'était engagée dans une procédure de saisine de la commission départementale des impôts directs. Suite à l'avis de la commission réunie le 4 décembre 2012 et rendu le 21 janvier 2013 et suite à l'acceptation datée du 7 février 2013 par DMS de la proposition de conciliation transmise par l'administration le 4 février 2013, la société a connu une réduction de ses déficits reportables d'un montant de 675 K€, ramenant le montant de ceux-ci à de 25 818 K€ à 25 142 K€ au 1er janvier 2012 (régime d'intégration fiscale, déficits du groupe fiscal). Enfin l'impact du redressement au titre d'une retenue à la source relative à la vérification de comptabilité pour l'exercice 2008 et qui n'avait pas été contesté avait été comptabilisé dans les comptes annuels 2011 (charge de 16 K€).

Abandon de créance

DMS a consenti en date du 20 décembre 2012 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5600 K€. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012.

Contrôleurs légaux

Lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2012, les actionnaires ont adopté la résolution suivante :

- Nomination du Cabinet Deloitte et Associés en tant que co-commissaire aux comptes de DMS en remplacement du cabinet DDA dont le mandat était arrivé à expiration. Le mandat du Cabinet Deloitte et Associés arrivera à expiration lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Autres éléments

A l'occasion de la fermeture d'un local de stockage, DMS a procédé à la destruction de stocks obsolètes pour un total de 191 K€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de -55 K€.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions). L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans. Ce plan d'actions impacte le résultat de DMS au 31 décembre 2012 de -122 K€ au titre de la contribution patronale sur l'attribution (montant comptabilisé en charges sociales).

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Comme indiqué ci-dessus DMS a accepté en février 2013 les conséquences de la vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale relative aux exercices 2008 à 2010 et réduisant les déficits reportables.

Autres événements postérieurs à la clôture : cf partie « litiges » au bas du tableau « état des provisions »

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation :

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique qui avait impacté le niveau d'activité et de résultats en 2010 (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales), la Direction avait mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

- Le lancement commercial en 2010 de nouveaux produits (Ostéodensitomètre Stratos DR ...) qui ont permis au Groupe DMS d'asseoir le développement de l'activité en 2011 et 2012 et d'accroître sa part de marché ;
- La mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts initié en 2009 (charges de structures et charges de personnel).

En termes de renforcement des fonds propres, DMS a procédé au cours de l'exercice 2012 :

- à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA C et BSA D pour un montant total de 65 K€ (incluant la prime d'émission) ;
- à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles pour un montant global de 5 492 K€ (incluant 266 K€ de prime d'émission).

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date sur une période de 3 ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé. Aucune sortie d'actif à ce titre n'a été effectuée sur la période.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et de développement	3 ans
- Concessions brevets et licences	1 an
- Matériel et outillage	3 à 4 ans
- Installations et agencements divers	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Mises au rebut :

Les mises au rebut de la période sont non significatives tant en valeur brute qu'en valeur nette.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de leur juste valeur. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, à deux fois son chiffre d'affaires hors taxes. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK d'une valeur de 300 K€ sont dépréciés à hauteur de 114 K€ (taux de 38%) sur la base d'une situation nette de la filiale de 185 K€ au 31/12/2012.

Une provision pour dépréciation de 11 K€ existe au 31 décembre 2012 afin de ramener la valeur des actions propres à leur valeur d'inventaire calculée sur la base de la moyenne du cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS ou FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 078 637		202 112
Autres immobilisations incorporelles	235 177		35 200
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	188 236		20 257
Autres installations, agencements, aménagements	18 086		551
Matériel de transport	7 059		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	146 999		5 246
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	360 380		26 054
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations (1)	8 117 886		
Autres titres immobilisés	41 632		
Prêts et autres immobilisations financières	17 712		845
TOTAL	8 177 229		
TOTAL GENERAL	9 851 423		263 366

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1 280 750	
Autres immobilisations incorporelles			270 377	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			208 493	
Autres installations, agencements, aménagements			18 637	
Matériel de transport		102	6 957	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		482	151 763	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		585	385 849	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations (1)		27 500	8 090 386	
Autres titres immobilisés			41 632	
Prêts et autres immobilisations financières			18 556	
TOTAL			8 150 574	
TOTAL GENERAL		28 085	10 087 549	

(1) La société DMS avait acquis des titres de la société DMS GMBH pour 28 K€ lors de sa création en 2011. Cette société sans activité, du fait de débouchés stratégiques escomptés et non réalisés, a finalement été cédée courant 2012.

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	878 057	139 979		1 018 036
Autres immobilisations incorporelles	101 247	32 857		134 105
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	149 235	20 156		169 390
Installations générales, agencements divers	4 293	1 819		6 111
Matériel de transport	2 878	1 714	102	4 490
Matériel de bureau, informatique, mobilier	128 006	7 722	261	135 468
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	284 412	31 410	363	315 460
TOTAL GENERAL	1 263 717	204 246	363	1 467 600

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	139 979				
Autres immobilisations incorporelles	32 857				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 156				
Installations générales, agencements divers	1 819				
Matériel de transport	1 714				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 722				0
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	31 410				0
TOTAL GENERAL	204 246				0

Valeurs mobilières de placement

	En €
Valeurs mobilières de placement à l'ouverture de l'exercice	0
Acquisitions	7 054 676
Cessions (1)	5 502 388
Valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	1 552 288

(1) Produits financiers liés aux cessions : 8 322 €.

Les montants figurant au bilan sur la ligne Valeurs mobilières de placement correspondent à des comptes à terme. Tous les montants indiqués ci-dessus correspondent aux placements et retraits sur comptes à terme.

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions (1)	116 733		65 868	50 865
TOTAL Provisions	116 733		65 868	50 865
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation (2) Sur autres immobilisations financières (3) Sur stocks et en-cours (4) Sur comptes clients Autres dépréciations	3 099 516 6 706 364 956 790 599	4 187 25 297	185 214 201 165 18 646	2 914 302 10 893 189 088 771 953
TOTAL Dépréciations	4 261 777	29 484	405 025	3 886 236
TOTAL GENERAL	4 378 510	29 484	470 893	3 937 101
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		25 297 4 187	285 679 185 214	

- (1) La diminution des autres provisions de 65 868 € correspond à la reprise de la provision pour risques constituée afin de couvrir l'engagement de la société mère DMS au titre de la situation nette négative au 31/12/2011 de sa filiale MEDILINK. Du fait d'une situation nette redevenue positive à fin 2012, la provision a donc été reprise.
- (2) La reprise de 185 214 € correspond à la reprise de provision pour dépréciation effectuée sur les titres de la filiale MEDILINK du fait de l'amélioration de la situation nette de celle-ci à fin 2012 et selon la méthode exposée dans la note relative aux méthodes comptables.
- (3) La provision sur autres immobilisations financières de 10 893 € correspond à la dépréciation des actions propres en portefeuille au 31 décembre 2012.
- (4) L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe. L'importance de la reprise opérée sur la période s'explique par les mises au rebut pratiquées sur 2012 et exposées dans les faits caractéristiques de la présente annexe.

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel. Ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2012 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).



DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés contestant le motif du licenciement ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a décidé de faire appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2012.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2012.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	18 556		18 556
Clients douteux ou litigieux	803 013	803 013	
Autres créances clients	1 854 673	1 854 673	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	433	433	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	620 606	620 606	
- T.V.A	69 907	69 907	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	20 019	20 019	
Groupe et associés	8 776 955	8 776 955	
Débiteurs divers	87 955	87 955	
Charges constatées d'avance	91 573	91 573	
TOTAL GENERAL	12 343 690	12 325 134	18 556
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	79 341	79 341		
Fournisseurs et comptes rattachés	880 221	880 221		
Personnel et comptes rattachés	88 973	88 973		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	223 676	223 676		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	99 926	99 926		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	44 107	44 107		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	554 911	554 911		
Autres dettes	32 495	32 495		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 003 648	2 003 648		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	211 184			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Une avance remboursable d'un montant de 540 000 € a été octroyée sur 2012 dont 405 000 € ont été perçus sur la période. Ce montant figure en avance conditionnée au passif du bilan. Les échéances de remboursement s'étalent trimestriellement entre septembre 2014 et septembre 2018. La part de remboursement à plus de 5 ans est de 85 000 €.

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	8 090 386		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 507 886	84	
Autres créances	8 776 955		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	554 911		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 218		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	411 526		
Charges financières	5 614 975		

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés	547 806
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 47 900 €)	517 945
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 065 751

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	14 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 238
Dettes fiscales et sociales	169 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 0 €)	17 522
TOTAL	286 977

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	91 573	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	91 573	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	41 897 805	0,297 €
Réduction de capital par diminution du nominal (nouvelle valeur nominale) (1)		0,162 €
Actions émises pendant l'exercice (2)	32 518 819	0,162 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	74 416 624	0,162 €

Commentaires :

(1) Réduction du capital :

Comme indiqué dans la Note Faits caractéristiques, DMS a procédé en date du 27 février 2012 à une réduction de son capital social par voie de diminution de la valeur nominale avec imputation sur le report à nouveau.

(2) Emissions d'actions

Exercice de BSA :

Le Conseil d'Administration du 3 janvier 2012 a constaté l'émission :

- De 375 actions nouvelles par exercice de 375 BSA C
- De 100 actions nouvelles par exercice de 100 BSA D

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2012 a constaté l'émission :

- De 52 913 actions nouvelles par exercice de 52 913 BSA C
- De 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D

Le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 a constaté l'émission :

- De 156 088 actions nouvelles par exercice de 156 088 BSA C
- De 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D

La constatation de l'exercice de ces bons impacte le capital de +34 760 € et les primes d'émission de +30 603 €.

Augmentation de capital de mai 2012 :

Comme indiqué dans la Note Faits caractéristiques, DMS a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 12 038 324 € et se compose de 74 416 624 actions au nominal de 0,162 €.

Les BSA C et D :

DMS a procédé le 20 octobre 2010 à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros ; A chaque action nouvelle émise étaient attachés un (1) BSA C et un (1) BSA D. Lors de cette augmentation de capital 13 891 911 BSA C et 13 891 911 BSA D ont été émis.

Suite à l'augmentation de capital de mai 2012, le conseil d'administration du 31 mai 2012 a modifié la parité des BSA D comme suit : la parité d'exercice des BSA D est portée de 1 action DMS à 1,02 action DMS pour 1 BSA D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012, les porteurs de BSA D ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du prix d'exercice des BSA D de 0.50 euros à 0.34 euros jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013 ;
- La modification de la parité d'exercice : chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 0.34 euros.

Les caractéristiques de ces bons sont les suivantes :

	BSA C	BSA D
Date d'échéance des bons	30/04/12	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,30 €	0,34 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	13 891 911	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2010	95 654	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	13 796 257	13 880 756
Nombre de bons exercés en 2011	96 678	17 858
Nombre de bons radiés au 31/12/2011		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2011	13 699 579	13 862 898
Nombre de bons exercés en 2012	209 001	9 299
Nombre de bons devenus caducs au 30 avril 2012	13 490 578	
Nombre de bons radiés au 31/12/2012	-	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2012	-	13 853 599

Pour information, 4 299 BSA D exercés sur 2012 n'ont pas encore fait l'objet d'une constatation d'augmentation de capital par le conseil d'administration de DMS.

Actions propres ou Auto-contrôle

Au 31/12/2012 DMS détenait à l'actif 122 958 actions propres pour une valeur brute inscrite au bilan de 41 632 €. Aucune variation de titres n'est intervenue sur l'exercice. Le cours moyen du dernier mois de l'exercice de 0,247 € justifiait une dépréciation des titres à hauteur de 10 893 € (+4 187 € de dépréciation constatée sur 2012). En conséquence la valeur nette des actions propres détenues à la clôture s'élève à 30 739 €.

Actions gratuites

Comme indiqué en Note Faits caractéristiques, la société a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites pour certains salariés et mandataires sociaux. Pour plus d'informations se reporter à cette Note.

La valeur du plan d'attribution, servant de base de calcul à la contribution patronale de 14% (122 K€ comptabilisés en charges sociales dans les comptes 2012), a été déterminée de la manière suivante:

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan (A)*(B)	870 972 €	870 972 €

En ce qui concerne les actions gratuites attribuées sur 2012 (Cf. Faits caractéristiques), en l'absence de décision explicite sur les modalités d'attribution des actions (celles-ci pouvant être existantes ou à émettre), aucune provision n'a été constituée à la clôture 2012. Il s'agit donc d'un passif éventuel, seule la dette relative à la contribution patronale a été comptabilisée au titre du plan.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve statutaire	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31/12/2011	12 441 617	8 190 776	110 401	1 954 481	-5 663 904	-506 486	16 526 886
Réduction de capital février 2012	-5 663 904				5 663 904		0
Augmentation de capital (*)	5 260 610	296 491					5 557 101
Imputation frais d'augmentation de capital mai 2012		-265 888					-265 888
Affectation résultat 2011					-506 486	506 486	0
Résultat de la période						-4 244 602	-4 244 602
Situation au 31/12/2012	12 038 324	8 221 379	110 401	1 954 481	-506 486	-4 244 602	17 573 498

* Exercice de BSA sur 2012 et augmentation capital 31 mai 2012

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	144 090
Ventes de produits finis	4 042 493
Prestations de services	869 434
TOTAL	5 056 017

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 618 837
Etranger	2 437 180
TOTAL	5 056 017

Détail du poste Transferts de charges

Le poste « reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges » figurant au compte de résultat dans les produits d'exploitation inclut notamment les transferts de charges suivants :

Détail Transferts de charges d'exploitation	En €
Remboursement AXA excédent sur fond IDR	36 361
Remboursement AXA vol PC	1 600
Divers	1 923
Prise en charge formations	2 935
Total transferts de charges d'exploitation	42 819

Détail du résultat exceptionnel

Détail Résultat Exceptionnel	En €
Remboursement trop payé litige salarié	3 892
Annulation facture saisie à tort	1 750
Produit à recevoir régularisations taxes	40 050
Dégrèvement CFE 2011	13 346
Produit de cession d'immobilisations financières (vente filiale DMS GMBH)	1
Régularisations sur soldes tiers	17 758
Divers non significatifs	317
Total Produits Exceptionnels	77 114
Pénalités et amendes	3 394
Régularisation CFE 2011	6 742
Régularisations et indemnités diverses	2 000
VNC actifs corporels sortis	222
VNC actifs financiers cédés (vente filiale DMS GMBH)	27 500
Total Charges Exceptionnelles	39 858
Résultat Exceptionnel	37 256

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôt théorique	Utilisation reports déficitaires	Impôts
Résultat courant	-5 115 828	7 064	-7 064	0
Résultat exceptionnel (et participation)	37 256	13 550	-13 550	0
Résultat comptable	-4 244 602	20 614	-20 614	0

Le produit d'impôt sur les bénéfices correspond au crédit d'impôt recherche 2012 pour un montant de 185 375 €. Par ailleurs, figure aussi sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat 648 595 € de produit d'impôt relatif à l'économie d'impôt réalisée par DMS au titre de l'application du régime d'intégration fiscale (économie sur l'impôt de sa filiale APELEM, calculé comme si celle-ci était imposée séparément, Cf. Note infra).

Intégration fiscale

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1^{er} janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :
 Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
 Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

Engagements financiers

Engagements donnés auprès des banques	Montant
Cautions au titre de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale APELEM (1)	5 650 000
TOTAL	5 650 000

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2026	3 200 000
Abandon de compte courant APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2028	5 600 000
TOTAL	8 800 00

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Allègements de la dette future d'impôts	En €
Total des déficits restant à reporter (régime d'intégration fiscale)	25 603 123

Les montants indiqués ci-dessus tiennent compte de l'impact sur les déficits reportables des rectifications relatives à la vérification de comptabilité de la société DMS pour les exercices clos le 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010. Ces rectifications d'un montant de -675 K€ ont en effet fait l'objet d'une acceptation par DMS en date du 7 février 2013 (Cf. Note Faits caractéristiques)

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué précédemment la société a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont vus attribuer par ce plan :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions.

Conformément à l'article 531-3 du PCG nous vous signalons que les transactions conclues avec les parties liées, autres que celles exposées supra et concernant les dirigeants, ne sont pas ici plus détaillées s'agissant de transactions exclues de la liste des transactions à détailler ou de transactions non visées (conclues à des conditions normales de marché et/ou concernant des transactions entre des filiales et une société mère en détenant 100% ou avec des sociétés soeurs détenues in fine en totalité par la même société mère).

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	15,4	0
TOTAL	15,4	0

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Ce régime est financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Hypothèses de calculs :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 2,96% au 31 décembre 2012
- Table de mortalité : INSEE 2008
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires :1%

Le montant des engagements retraites a été évalué au 31 décembre 2012 à 20 713 €. Cet engagement fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC à hauteur de 11 039 €.

Engagements Droit Individuel à Formation

Les salariés présents dans l'entreprise au 31/12/2012 ont cumulé globalement 1352,5 heures de formation dans le cadre du DIF.

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2012 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51% (1)

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Caution s et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
APELEM	276 225	(4 003 063)	100	7 790 869	4 990 869	8 776 955	5 650 000	22 860 169	4 023 485	
MEDILINK	48 000	(114 169)	100	299 515	185 214	0	0	2 209 105	251 382	

20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

20.3.1.2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui est accompagnée d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède à chaque clôture à un test de dépréciation du goodwill, tel que décrit dans la note 2 paragraphe « Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition » et « Goodwill » et la note 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examinés les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée dans la note 15 « Autres engagements hors bilan ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge



de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, telles que décrites aux notes 2 « Frais de recherche et développement » et 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le Rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

20.3.2.2 Justifications des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui est accompagnée d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 5 176 084 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée au paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en



charge de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Montpellier, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2012

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Abandon de créance complémentaire avec clause de retour à meilleure fortune**

Personne concernée : Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

Nature et objet : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti, par décision du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2010, un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Il est apparu nécessaire au cours de cet exercice au Conseil d'Administration de préciser les modalités d'application de cette clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : En contrepartie de l'abandon de créance consenti par la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la société APELEM s'engage définitivement et irrévocablement, en cas de retour à meilleure fortune, à réinscrire au crédit du compte courant de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS tout ou partie de la somme abandonnée.

Le retour à meilleure fortune est défini par :

- la réalisation d'un bénéfice comptable avant impôt,
- et la reconstitution des capitaux propres, après prise en compte du retour à meilleure fortune, à un montant au moins égal à deux fois le montant du capital d'APELEM.

Durée : La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la société APELEM ont une durée inchangée de 15 exercices, soit un engagement expirant au 30 juin 2026.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

- **Abandon de créance complémentaire avec clause de retour à meilleure fortune**

Personne concernée : Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

Nature et objet : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti, en complément de l'abandon de créance procédé le 25 novembre 2010, un abandon de créance complémentaire à sa filiale APELEM pour un montant de 5 600 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : les modalités d'application de la clause de retour à meilleure fortune sont les mêmes que celles nouvellement définies pour l'abandon de créance du 25 novembre 2010.

Durée : La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la société APELEM ont une durée de 15 exercices, soit un engagement expirant au 30 juin 2028.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Engagement de caution solidaire en faveur de la banque PALATINE**

Personne concernée : Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au profit de sa filiale APELEM et en faveur de la banque PALATINE.

Modalités : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la banque PALATINE à hauteur de 2 000 000 euros.

Durée : La durée de cet engagement est limitée au 10 janvier 2015.

- **Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais**

Personne concernée : Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au profit de sa filiale APELEM et en faveur du Crédit Lyonnais.

Modalités : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Lyonnais à hauteur de 3 650 000 euros.

Durée : Cet engagement est à durée indéterminée.

- **Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Agricole**

Personne concernée : Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de la société DIAGNOTIC MEDICAL SYSTEMS au profit de sa filiale APELEM et en faveur du Crédit Agricole.

Modalités : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760 000 euros.

Durée : Cet engagement s'est terminé le 30 septembre 2012 par la clôture par la société APELEM du compte bancaire au Crédit Agricole.

Montpellier, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montpellier, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2012			Année 2011		
	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	5	34	29	35	35	-
Missions accessoires	1	10		2	8	
Sous total Audit	6	44	29	37	43	0
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal	-	-	-	-	-	-
Autres prestations			29			38
Sous total autres prestations	0	0	29	0	0	38
TOTAL	6	44	58	52	59	59

Les Cabinets CAA et DDA sont co-commissaires aux comptes de la société Apelem filiale de DMS
 Les cabinets Deloitte et CAA sont co-commissaires aux comptes de la société DMS

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 « Les faits marquants » et 9.1.3.5. « Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés »

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social (en euros)

Capital social au 1er janvier 2010	11 981 297
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	- 4 678 793
Augmentation de Capital par exercices de BSAR B	947 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	4 125 224
Capital social au 31 décembre 2010	12 375 672
Réduction de capital	-
Augmentation de Capital par exercices de BSA	65 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	-
Capital social au 31 décembre 2011	12 441 616
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	- 5 663 904
Augmentation de Capital par exercices de BSA	34 760
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	5 225 850
Capital social au 31 décembre 2012	12 038 322

Voir aussi NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSA (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS)

21.2.1 Nature des BSA

Les BSA C et les BSA D émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSA, étant précisé que lors de l'exercice de BSA, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque Action Nouvelle émise le 20 octobre 2010 étaient attachés un (1) BSA C et un (1) BSA D. Lors de cette augmentation de capital 13 891 911 BSA C et 13 891 911 BSA D ont été émis.

Les BSA sont cotés séparément des actions DMS.

La cotation des BSA C se fait sous le numéro de code ISIN FR0010944876.

La cotation des BSA D se fait sous le numéro de code ISIN FR0010944884.

A ce jour, il reste 13 852 229 BSA D non exercés en circulation.

21.2.1.1 Caractéristiques des BSA C

Prix d'exercice : 0.30€

Parité : 1 BSA C permet de souscrire 1 action nouvelle

Période d'exercice : 20 octobre 2010 – 30 avril 2012

Les BSA C peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.2 Caractéristiques des BSA D

Prix d'exercice : 0.34€
Parité : 1 BSA D permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice : 20 octobre 2010 – 30 avril 2013
Les BSA D peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

Les porteurs de BSA D réunis en assemblée générale extraordinaire le 18 juillet 2012 ont pris acte de la modification de la parité des BSA D à compter du 31 mai 2012 suite à l'augmentation de capital de mai 2012 (la parité des BSA D est passée alors de 1 BSA D pour 1 action à 1 BSA D pour 1,02 action - Avis BALO n°69 du 8 juin 2012), et ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du prix d'exercice des BSA D de 0,50 euro à 0,34 euro jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013;
- La modification de la parité d'exercice : désormais, chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice mentionné ci avant
- Le maintien des autres caractéristiques des BSA D ;

21.2.1.3 Devise d'émission des BSA

L'émission des BSA C et D a été réalisée en euros.

21.2.1.4 Caducité des BSA C

Le conseil d'Administration du 31 mai 2012 a constaté l'exercice de 156 088 BSA C au cours des mois de mars et avril 2012, le total cumulé des bons exercés au 30 avril 2012 s'élève à 401 333 bons. Le solde des BSA C à exercer s'élevait à 13 490 578, ces BSA C sont venus à échéance le 30 avril 2012, en conséquence les 13 490 578 BSA C restant sont caducs et privés de cotation.

21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSA et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSA

Sous réserve des Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent ,

- un BSA D donne le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.34 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA D.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les 13 852 369 BSA D restant seraient exercés, il serait émis 13 852 369 actions nouvelles DMS, soit 18,61% des actions composant le capital social de la société.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSA

Les BSA D peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 avril 2013 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSA et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSA

Pour exercer leurs BSA, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSA

Les actions souscrites par exercice des BSA portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSA D non exercés au plus tard le 30 avril 2013 seront caducs et perdront toute valeur.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement d'un tiers au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est

prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs

fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.



Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2011 :

- publications au BALO :
 - o 9 janvier 2012 : avis de réunion à l'AGM du 13 février 2012
 - o 27 janvier 2012 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 13 février 2012.
 - o 15 février 2012 : avis de deuxième convocation à l'AGM du 27 février 2012
 - o 30 avril 2012 : avis de suspension d'exercice des BSAD du 9 mai au 4 juin 2012
 - o 8 juin 2012 : ajustement de la parité des BSA D
 - o 13 juin 2012 : avis de réunion des porteurs de BSA D à l'AGE du 18 juillet 2012
 - o 2 juillet 2012 : Avis de convocation à l'Assemblée des Porteurs de BSA D du 18 juillet 2012
 - o 2 juillet 2012 : Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2012
 - o 7 septembre 2012 : Approbation des comptes et de l'affectation du résultat 2011



- Communiqués de presse :

Communiqué : 25/01/2012 : Chiffre d'affaires 2011
Communiqué : 06/04/2012 : Résultats annuels 2011
Communiqué : 19/04/2012 : Chiffre d'affaires 1er trimestre 2012
Communiqué : 09/05/2012 : Lancement de l'augmentation de capital de 5,5 M€ avec maintien du DPS
Communiqué : 14/05/2012 : Précisions sur l'augmentation de capital de 5,5 M€ avec maintien du DPS
Communiqué : 31/05/2012 : Résultats de l'augmentation de capital
Communiqué : 13/06/2012 : Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 18 juillet
Communiqué : 04/07/2012 : Annonce d'une commande de 3,9 M€
Communiqué : 16/07/2012 : chiffre d'affaires au 1er semestre 2012
Communiqué : 19/07/2012 : Approbation des nouvelles caractéristiques des BSA D
Communiqué : 27/09/2012 : Résultats semestriels 2012
Communiqué : 25/10/2012 : Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2012
Communiqué : 23/01/2013 : Chiffre d'affaires 2012
Communiqué : 15/11/2012 : Reconduction des facilités bancaires
Communiqué : 09/04/2013 : Résultats annuels 2012

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

La SA DMS et l'EURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.
La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

Ces trois entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

DMS GMBH, filiale de DMS, créée en 2011 dans l'optique d'éventuelles opérations de croissance externe en Allemagne, n'a pas eu d'activité économique en 2011, ni en 2012 et a été cédée en octobre 2012.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2012

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	2.2	7
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8 & 29
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10
5.2.	Investissements	5.2	11
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	5.2.1	11
5.2.2.	Principaux investissement de la Société qui sont en cours	5.2.2	11
5.2.3.	Principaux investissement que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.2.3	11
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	6	12
6.1.	Principales activités	6.1	12
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	12
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	15
6.2.	Principaux marchés	6.2	19
6.3.	Évènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.4	34

6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	19
7.	ORGANIGRAMME	7	22
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	22
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	22
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	23
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8.1	23
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	23
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RÉSULTAT	9	24
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9	24
9.2.	Résultat d'exploitation	20	92
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	sans objet
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9	24
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	9	24
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	85
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	85
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	85
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1 + note12	25 & 109
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	86
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	86
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	86
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	86
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	86
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	87
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	9.1.5.5	42-46
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	9.4.1.1	71

15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	87
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	9.1.5.6	47-54
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	110
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	87
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	87
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	87
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	87
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	87
17.	SALARIÉS	17	88
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	88
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	9.1.5.6	47 à 54
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	89
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18.1	91
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	91
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18	91
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	18.3	91
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	91
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	92
20.1.	Informations financières historiques	20.1	92
20.2.	Informations financières pro forma	sans objet	sans objet
20.3.	Etats financiers	20.1	92
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	144
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	144
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	144
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	144
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	sans objet
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	sans objet	sans objet
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	20.5	153
20.7.1	Dividende par actions	20.5	153
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9.1.3.7.3	33

20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	153
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	154
21.1.	Capital social	21.1	154
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	154
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	40
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	154
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	21.1	154
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	156
21.2.1.	Objet social	21.3.1	156
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	42
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	159
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	160
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	160
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	160
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	160
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	160
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	161